

opera mundi *europa*

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LIBRARY

D A N S C E N U M E R O

- LETTRE DE BRUXELLES (p. 1-3)

Prudente ouverture de la relance politique

- LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL (p. 4-7)

Les travaux du Conseil des Affaires Étrangères;
Pierre Werner, leader de la coopération monétaire;
La maîtrise des excédents agricoles; Le second Plan
Barre; La coopération scientifique et technique;
Approbation définitive du budget d'Euratom pour 1970.

- ETUDES ET TENDANCES (p. 10-12)

Le franc suisse

par Robert Mossé
Professeur à la

Faculté des Sciences Économiques de Grenoble

- EUROFLASH (p. 13-46)

Sommaire analytique, p. 13

Index alphabétique, p. 45

N° 554 - 10 mars 1970

00 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

LET TRE DE BRUXELLES

Bruxelles - Le moteur de l'unification européenne, grippé depuis l'échec du "Plan Fouchet" en 1962, a été très prudemment remis en route, le 6 mars, par les Six. Les Ministres des Affaires Etrangères, réunis toute la matinée au Chateau de Val Duchesse, dans la banlieue de Bruxelles, ont retrouvé le cadre historique où fut négocié, avant 1958, le Traité de Rome.

Au Sommet de La Haye, il avait été demandé à ces Ministres "d'étudier la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique, dans la perspective de l'élargissement", et de faire des propositions à ce sujet avant la fin du mois de juillet. La première remarque qui s'impose, pour suivre exactement le déroulement ultérieur de cette opération de relance politique, a trait au caractère extrêmement prudent du libellé du communiqué de La Haye. Il ne s'agit pas d'"Union", mais d'"unification" politique. Par ailleurs, alors qu'en ce qui concerne l'Union économique et monétaire, il a été parlé d'un "plan par étapes"; il s'agit ici de l'étude de "la meilleure manière de réaliser des progrès". La formule est moins ambitieuse, et on le comprend quand on considère quatre éléments au moins : d'abord la nature, objectivement très délicate, du sujet; ensuite les désastreuses expériences passées; troisièmement l'hypothèse - et la perspective - de l'élargissement du Marché Commun; et enfin les politiques étrangères actuelles de certains des Six (celle de l'Allemagne vers l'Est et de la France en Méditerranée), qui constituent des sujets de préoccupation pour leurs partenaires.

Le souci de prudence a été particulièrement évident aussi bien au cours des débats eux-mêmes qu'à l'occasion des commentaires dont ceux-ci furent suivis. Le représentant italien, M. Pedini en l'absence de M. Moro, a, semble-t-il, été le seul à soumettre à ses partenaires des propositions, "orales" évidemment, assez élaborées. Il a suggéré la création d'un Secrétariat politique travaillant en liaison avec la Commission et appelé à fusionner un jour avec elle. Quant au fond, ses propositions prévoient un renforcement progressif de la concertation sur les problèmes de politique extérieure, jusqu'à aboutir à des résolutions contraignantes. Personne, évidemment, ne s'est montré prêt à aller aussi loin - et l'on peut d'ailleurs se demander si certaines préoccupations de politique intérieure n'expliquent pas pour une part la position prise ici par l'Italie.

Des débats, il apparaît que trois séries d'idées se sont dégagées :

1°) Il faut procéder de façon réaliste, ne pas se lancer dans des constructions institutionnelles ambitieuses réveillant des querelles de principe sans pour autant permettre d'accomplir des progrès. Tout juridisme doit être évité, car il risque de constituer un frein. Il vaut beaucoup mieux procéder à des concertations régulières, périodiques et bien préparées.

2°) Les problèmes relatifs à la coopération politique peuvent être regroupés en deux catégories : d'une part ceux qui sont directement liés au développement institutionnel de la Communauté (fusion des Traités, élection du Parlement) et qui seront étudiés au sein du Conseil (en présence, donc, de la Commission); d'autre part ceux qui sont liés au développement politique et qui seront abordés en réunions intergouvernementales.

3°) Les candidats à l'adhésion doivent être informés des discussions menées entre les Six, et c'est le Président en exercice du Conseil qui assumera cette charge. Selon le Ministre français Maurice Schumann, l'expression "dans la perspective de l'élargissement" employée dans le communiqué de La Haye signifie d'une part que la progression vers l'unification politique ne doit pas rendre l'élargissement plus difficile; d'autre part que les candidats doivent être tenus au courant des débats menés à ce sujet entre les Six; et enfin qu'une fois tirées les conclusions de ces débats, celles-ci devront leur être communiquées pour avis - ce qui pourra éventuellement conduire la Communauté à remettre son ouvrage sur le métier.

En fait, cette argumentation a une allure un peu théorique. Le problème préoccupant reste celui de la participation de la Grande-Bretagne aux discussions le plus tôt possible, pour certaines délégations en tout cas. Walter Scheel (Allemagne), par exemple, a estimé que Londres devrait, dès le début des négociations d'élargissement, être invitée aux débats politiques des Six. Mais est-ce bien nécessaire, dans la mesure où, dans un premier temps en tout cas, ces conversations politiques pourraient avoir lieu dans le cadre de l'UEO. Ce qui aurait un avantage au moins : ne pas créer d'institutions nouvelles. Encore faudrait-il que la France reprenne sa place au sein de cette institution, ce qu'elle ne fera pas tant que l'UEO pourra être utilisée comme "cour d'appel" du Marché Commun. Gaston Thorn (Luxembourg) a pour sa part estimé que les consultations politiques devraient se poursuivre à Six jusqu'à la fin de l'année, en tenant les candidats informés, bien entendu. Elles devraient ensuite être incluses dans les négociations d'adhésion, de telle sorte qu'il soit possible de signer en même temps le Traité d'élargissement et un Traité politique.

Après le lancement de ces diverses idées, il appartient maintenant au Comité créé par les Ministres - Comité composé des directeurs politiques de chaque Ministère des Affaires Etrangères - d'établir une première synthèse avant la fin du mois de mai. La prochaine réunion consacrée par les Ministres à ces problèmes se tiendra en Italie, à l'issue de la session de l'OTAN qui y est prévue. Selon le Ministre belge Harmel, Président en exercice du Conseil, cette réunion pourrait durer un ou deux jours.

Le Conseil a fait preuve de la même prudence lorsqu'il en est venu dans l'après-midi à la préparation de la négociation d'élargissement. Un problème, essentiellement, lui était soumis par le Comité des Représentants Permanents : la période de transition dont les

candidats pourront bénéficier pour s'adapter à tous les règlements communautaires. Il fut d'abord entendu qu'il s'agirait bien d'accorder des délais d'adaptation, et non pas, éventuellement, d'autoriser des mesures dérogatoires. Par ailleurs, le texte adopté par le Conseil ne mentionne nulle part la possibilité de proroger cette période de transition qui devra être limitée dans le temps.

La France obtient ainsi satisfaction dans la mesure où elle ne voulait pas que soit affirmée la possibilité pour les candidats d'obtenir des dispositions exceptionnelles avant même l'ouverture des négociations. Cela étant, il ne faut pas se leurrer : plusieurs pays membres (Allemagne, Pays-Bas, Italie) sont tout à fait prêts à accorder des mesures de sauvegarde, à allonger autant qu'il le faudra la période de transition, pour faciliter l'entrée de la Grande-Bretagne. Aussi des divergences de vues ressurgiraient-elles. Mais cela n'est pas un élément nouveau. De la même façon, a-t-on décidé de n'étudier qu'en temps utile les problèmes posés par la participation des nouveaux membres, pendant la période de transition, aux votes relatifs à des décisions qu'ils n'auraient pas à appliquer en même temps que les anciens membres.

Le Conseil a également évoqué, mais sans conclure, la question de la procédure de négociation : qui négociera au nom des Six et comment ? Ce qui est certain en tout cas, c'est que la Commission ne se verra pas confier le mandat qu'elle réclamait. Si la France n'a pas encore arrêté de position, d'autres pays - les Pays-Bas notamment - n'ont pas caché qu'il était tout à fait hors de question d'empêcher les Ministres des Affaires Etrangères de négocier eux-mêmes, et qu'il n'existe nulle séparation entre affaires économiques et affaires politiques. Il semble que, sur proposition de l'Italie, on se dirige finalement vers une formule de négociation proche de celle qui a été utilisée lors du renouvellement de la Convention de Yaoundé avec les associés africains. Dans cette formule, la Commission joue un rôle important, mais la conduite des opérations appartient au Président en exercice du Conseil de Ministres.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LES TRAVAUX DU CONSEIL DES AFFAIRES ETRANGERES. - Outre le débat sur la préparation de la négociation d'élargissement, le Conseil a épuisé les 6 et 7 mars un ordre du jour assez chargé :

1°) Les dernières difficultés (difficultés d'interprétation) en ce qui concerne les pouvoirs du Parlement Européen ont été surmontées. Ainsi l'ensemble des textes sur le financement agricole, les ressources propres et le Parlement, pourrait être signé lors du Conseil de Ministres du 20 mars. Il faut espérer que, d'ici là, les Ministres de l'Agriculture auront réglé la question du vin, sans quoi l'Italie se trouverait placée dans une situation "impossible".

2°) L'accord commercial avec la Yougoslavie a été approuvé par le Conseil. Il sera signé à Bruxelles prochainement.

3°) La Commission a reçu mandat du Conseil pour ouvrir des négociations avec Malte. Les Six proposent un accord en deux étapes. Au cours de la première étape (5 ans), ils baisseraient de 70 % leurs droits de douane, Malte réduisant sa protection de 35 %.

4°) Un échange de vues a eu lieu au sujet de l'élection du Parlement Européen au suffrage universel. Pierre Harmel prendra contact avec le Parlement lui-même pour poursuivre l'examen de cette affaire.

5°) Un débat s'est déroulé à propos du programme de renforcement de la Communauté. Il est entendu qu'au début du mois de juin, les Six établiront un premier bilan, pour faire connaître aux candidats les "options fondamentales" qu'ils devront accepter en entrant dans la Communauté, au même titre que le Traité de Rome et le "droit dérivé" (décisions communautaires depuis 1958).

PIERRE WERNER, LEADER DE LA COOPERATION MONETAIRE. - Le Conseil a décidé de demander à Pierre Werner, Premier Ministre et Ministre des Finances du Luxembourg, d'assurer la présidence du "Comité ad hoc" chargé de présenter "les options fondamentales d'une réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire de la Communauté". Le principe de la création de ce comité avait été retenu par les Ministres des Finances des Six lors de leur récente réunion à Paris. Outre M. Werner, le Comité est composé des Présidents du Comité monétaire, du Comité des gouverneurs des banques centrales, du Comité de politique économique à moyen terme, du Comité de politique conjoncturelle, du Comité de politique budgétaire et d'un représentant de la Commission (M. Ugo Mosca, directeur général des affaires économiques et financières).

Ce Comité, qui devra en quelque sorte faire la synthèse des différentes suggestions nationales et de la communication que la Commission vient de transmettre aux Etats membres, déposera auprès du Conseil son premier rapport avant la fin du mois de mai. C'est au Sommet de La Haye qu'avait été décidée la mise en place d'un plan par étapes conduisant à l'Union économique et monétaire.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LA MAITRISE DES EXCEDENTS AGRICOLES. - Encore une fois, les Ministres de l'Agriculture se sont séparés la semaine dernière sans aboutir à une solution concernant les surplus agricoles dans le Marché Commun (beurre, sucre, blé). Après deux jours de réunion, ils ont renvoyé le dossier à leur prochaine session, les 16 et 17 mars. Le Ministre belge Charles Heger, Président en exercice du Conseil, avait pourtant élaboré un compromis "minimum", ne demandant à chacun que de très faibles sacrifices.

Mais ni l'Allemagne (en ce qui concerne le blé), ni l'Italie (en ce qui concerne le sucre), ni la France (en ce qui concerne le beurre) n'étaient prêtes à transiger. Elles ne le seront sans doute pas plus demain, d'ailleurs. Les positions paraissent irréductibles. Rien, ou quasiment rien, ne sera fait sur le plan des prix ou des mécanismes de soutien. De toutes façons, si décision il y a finalement, elle n'aura certainement pas pour conséquence de réduire les excédents et les dépenses. Quant aux actions possibles par les biais des structures ou des aides sociales et financières, les Pays-Bas ne veulent pas en entendre parler jusqu'à ce que des économies aient été réalisées par ailleurs. Il n'y a donc pas d'issue.

Tout au plus peut-on attendre que les Ministres, finalement, faute de pouvoir engager des mesures dans l'immédiat, prennent des précautions pour l'avenir. Ainsi, l'idée a été lancée de faire participer les producteurs à la résorption des excédents, au cas où le niveau des stocks actuels s'élèverait.

LE SECOND PLAN BARRE. - La Commission a transmis aux Etats membres une "communication" relative à la réalisation de l'Union économique et monétaire. Dans ce document, qui sans aucun doute constituera la base des travaux du "Comité ad hoc" présidé par M. Pierre Werner, elle réalise déjà une synthèse des différentes idées émises au cours de la session des Ministres des Finances des Six à Paris.

La Commission prend comme horizon l'année 1978, qui coïncidera avec la couverture complète des dépenses communautaires par des ressources propres et, probablement, avec la fin de la période de transition pour les candidats au Marché Commun si les négociations aboutissent à un succès. Par rapport aux "monétaristes" qui souhaitent que l'unification monétaire entraîne l'Union économique (Belgique, Luxembourg), et aux "économistes" qui attendent au contraire que la primauté soit accordée à l'Union économique (Allemagne et Pays-Bas), la Commission estime que les deux actions doivent aller de pair, en s'appuyant l'une sur l'autre (c'est, semble-t-il, la thèse de l'Italie et de la France).

Selon la Commission, les Six doivent effectuer un choix entre toutes les mesures à mettre en oeuvre, et se concentrer sur quatre séries de dispositions essentielles : 1°) La politique économique à court et moyen terme, la politique monétaire, la politique budgétaire; 2°) La réalisation du marché européen des capitaux; 3°) L'harmonisation fiscale; 4°) Le renforcement de la solidarité monétaire en faisant de la Communauté un ensemble monétaire individualisé et organisé au sein du système monétaire international - ce qui implique, à terme, des parités fixes entre

les monnaies des Six.

La Commission estime que ces quatre secteurs devraient être approfondis en trois étapes : 1971-72 (étape prééliminaire), 1973-75 (étape préparatoire) et 1976-1978 (étape définitive). La première étape représenterait essentiellement l'achèvement du mouvement déjà lancé par le premier Plan Barre, notamment en ce qui concerne la programmation et le concours financier à moyen terme. En outre, les Etats membres devraient s'engager à ne pas élargir la marge de fluctuation de leur monnaie.

La seconde étape serait capitale : elle comporterait la définition en commun des lignes directrices de la politique économique globale, la coordination des politiques budgétaires, l'ouverture des marchés des capitaux nationaux, le rapprochement des taux de TVA, l'harmonisation des accises et de l'impôt sur les sociétés. En matière monétaire, elle verrait le resserrement de 1,5 à 1 % des marges de fluctuation des monnaies des Six, la mise en oeuvre d'une politique d'intervention concertée des Banques Centrales sur les marchés des changes, l'élaboration d'une politique des crédits et la gestion en commun des DTS.

Enfin, la troisième étape devrait voir la réalisation des objectifs suivants : création d'un Conseil des Gouverneurs des Banques centrales, mise en place d'un Fonds européen de réserve (soumis à l'autorité du Conseil des Gouverneurs), définition de parités fixes de change, libre circulation des capitaux et abolition des frontières fiscales.

LA COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. - La coopération technologique européenne "élargie" va franchir un nouveau pas après le Conseil de Ministres des 6 et 7 mars. Fin octobre 1969, les Six avaient décidé d'adresser des propositions de coopération scientifique et technique à 9 pays européens : les quatre pays candidats (Grande-Bretagne, Norvège, Irlande, Danemark), la Suède, la Suisse, l'Autriche, l'Espagne et le Portugal. Ces propositions portaient sur un certain nombre d'actions relevant des domaines de l'informatique, des télécommunications, des nouveaux moyens de transport, de la métallurgie, des nuisances, de la météorologie et de l'océanographie.

Tous les pays tiers invités ont marqué leur accord de principe pour participer à la coopération ainsi envisagée - sans toutefois, sauf une exception, fournir les précisions attendues sur leur position à l'égard des différentes actions opposées. Au cours de sa dernière session, le Conseil a exprimé le souci de hâter la mise en oeuvre de la coopération envisagée, et il a décidé en conséquence de réunir dans les meilleurs délais, c'est-à-dire au plus tard au cours de la première quinzaine d'avril, sept groupes d'experts des 15 pays en cause. La compétence de chaque groupe s'étendra, pour six d'entre eux, à l'ensemble des actions prévues dans chacun des secteurs retenus. Un groupe spécial est par ailleurs constitué pour "l'action 70" : "Centre européen de calcul pour l'exploitation et la recherche météorologique".

Ces groupes d'experts ont pour mandat : 1°) de préciser la position des pays participant à ces réunions à l'égard des actions proposées par la Communauté et de discuter de toutes les propositions ou suggestions qui pourraient être présentées dans ce cadre; 2°) d'examiner les problèmes techniques, financiers, etc... soulevés par la réalisation des projets qui seront effectivement lancés.

Leurs travaux auront pour objet d'élaborer des propositions en vue de préparer les délibérations des Ministres compétents pour la technologie, ceux des Six et ceux des pays tiers intéressés. Ils devront aboutir dans un délai aussi rapide que possible, et au plus tard le 15 juin, à la rédaction des rapports qui seront adressés aux gouvernements. Le Conseil a par ailleurs suggéré que soit confié à M.Aigrain, Président du Groupe de Travail qui a assuré toute la préparation de ce dossier, une tâche de coordinateur entre les différents groupes - en quelque sorte de "Président général" de l'opération.

Le Comité des représentants permanents, après avoir recueilli l'avis du Groupe de hauts fonctionnaires de la recherche scientifique prévu par la résolution du Conseil du 31 octobre 1967, étudiera les divers rapports et les transmettra au Conseil afin que ce dernier puisse avoir une vue d'ensemble des travaux effectués et des conclusions à en tirer pour la suite de la procédure.

Les groupes d'experts se réuniront à Bruxelles, en la présence d'experts de la Commission, et le Secrétariat du Conseil en assurera le secrétariat. Cette décision de procédure qui sera proposée aux pays tiers intéressés, tient compte de la nécessité d'une double coordination : d'une part entre les différents groupes afin de donner à la coopération un caractère structuré portant sur un ensemble cohérent d'actions, et d'autre part, entre les six Etats membres dont émane l'initiative de la coopération. Les délais prévus laissent supposer que la mise en oeuvre effective des premières actions de coopération n'est pas à attendre avant l'hiver prochain.

APPROBATION DEFINITIVE DU BUDGET D'EURATOM POUR 1970. - Le Conseil a définitivement approuvé le budget de recherche et d'investissement d'Euratom pour l'exercice 1970, en donnant partiellement satisfaction au Parlement européen qui, dans une résolution adoptée le 3 février dernier, avait demandé la réintroduction dans ce budget des crédits (Uc 500.000) que la Commission avait prévus dans son avant-projet afin de permettre la réalisation d'une série d'études préalables sur la réorganisation du Centre Commun de Recherche et l'ajout au programme de certains travaux de caractère non nucléaire. Le Conseil a prévu un crédit d'Uc 100.000 à cet effet, mais celui-ci ne pourra être utilisé qu'après accord du Conseil sur les éléments principaux d'une solution aux questions en cause.

Quant au reste, le budget 1970 est calqué exactement sur le budget 1969, sous réserve des augmentations intervenues depuis dans les frais de recherches, notamment de l'élévation des coûts du personnel. Il se compose à parts à peu près égales de programmes communs et de programmes complémentaires, ces derniers étant financés par une partie seulement des Etats membres.

ETUDES ET TENDANCES

LE FRANC SUISSE

par Robert Mossé

Professeur à la Faculté des Sciences Economiques (Grenoble)

Alors que circulent sur le Franc suisse des rumeurs de réévaluation, le Financial Times de Londres se demandait tout dernièrement si cette devise ne serait pas justiciable plutôt d'une dévaluation. Une telle réaction était inévitable. Il fallait bien, un jour ou l'autre, que l'on scrute de plus près la situation de cet insolente monnaie qui se permet de défier la livre et le dollar, et qui se fait passer pour la plus stable et la plus sûre du monde.

Pourtant la Suisse, avec ses six millions d'habitants, n'est pas un bien grand pays, comme on peut s'en apercevoir aisément dès que l'on sort de la frange industrielle zurichoise ou de l'éblouissante citadelle que représente Genève, cernée par la France, le Léman et le pays de Vaud. Bien loin de disposer d'une économie puissante pour soutenir sa monnaie, ce pays est, sinon pauvre, du moins modeste. Comment les choses s'y présentent-elles dans le domaine qui nous intéresse ici.

1°) LA BALANCE COMMERCIALE ET LES SERVICES - Depuis 1958 au moins, la balance commerciale est largement déficitaire, même si l'on peut constater au cours des dernières années une diminution du déficit. La récente évolution de la balance a en effet été la suivante (en \$ millions) :

1964	- 901
1965	- 650
1966	- 569
1967	- 525
1968	- 384

Pour apprécier la pleine signification de ces chiffres, on peut les comparer à ceux du produit national brut. Ce dernier étant de l'ordre de \$ 18 milliards de dollars, les déficits de 1966 et 1967 se sont inscrits pour 3 % environ de ce montant. Si l'on rapproche ces données des données correspondantes aux Etats-Unis, on observe que là, sur la base des liquidités de \$ 3 milliards, le déficit de la balance commerciale représente 0,3 % du PNB, soit dix fois moins.

La Confédération Helvétique pratique diverses opérations sur services qui, semble-t-il, laissent des excédents faisant plus que com-

penser le déficit de la balance commerciale proprement dite. Toutefois, il y a lieu de se montrer prudent à ce sujet car les statistiques des services (tourisme, revenus d'investissement, etc..) sont loin d'avoir la même précision que les statistiques douanières.

2°) LES OPERATIONS COURANTES ET LA BALANCE DE BASE - En ajoutant aux marchandises et aux services les transferts unilatéraux, aussi bien privés que gouvernementaux, on arrive finalement aux évaluations suivantes quant au solde des paiements courants (en \$ millions - source FMI) :

1964	- 411
1965	- 70
1966	+ 121
1967	+ 239
1968	+ 545

On remarque ainsi que le compte courant de la Suisse ne se caractérise pas par des excédents réguliers, même si la dernière année a été satisfaisante.

Si l'on se fonde uniquement sur l'état de ce compte courant, il est clair que la Suisse, jusqu'en 1967, n'était guère en mesure d'effectuer des placements à l'étranger. De fait, il apparaît que jusqu'à cette année le pays n'a réalisé que très peu d'opérations de ce genre - étant entendu qu'il ne peut s'agir ici que des placements répétés. Cependant, en 1968, la situation change brusquement et la Suisse prête à long terme à l'étranger environ \$ 650 millions, soit sous forme d'obligations émises par les étrangers en Suisse, soit sous forme d'achats de valeurs étrangères.

Si donc on envisage pour l'année 1968 la balance de base telle que la définissent les experts de l'OCDE, on s'aperçoit qu'elle se solde par un déficit d'environ \$ 100 millions, puisque les prêts ont dépassé l'excédent laissé par le compte courant. Sous une forme plus modérée, c'est ainsi une position analogue à celle que l'on a reprochée aux Etats-Unis : prêter plus à l'étranger que ne le permettent les excédents du compte courant.

3°) LES MOUVEMENTS DE CAISSE - Si l'on regarde maintenant l'état des réserves brutes, on enregistre en 1968 une sensible amélioration de la situation. Cette amélioration n'est évidemment pas due à la balance de base, mais presque exclusivement à des mouvements de capitaux à court terme ou, pour mieux dire, à des mouvements de caisse plus ou moins saisissables. En effet, les avoirs des banques privées se sont accrus de \$ 771 millions, et ceux de la Banque nationale de \$ 593 millions, soit au total \$ 1.364 millions.

La seule explication possible de cet accroissement de réserves est fournie par le poste "erreurs et omissions", qui comptabilise en effet des entrées de fonds non repérées pour environ \$ 1.400 millions.

4°) LES ENGAGEMENTS A L'ETRANGER - Plus importante encore que les considérations qui précèdent est la question du degré de liquidité du système monétaire helvétique. Or il se trouve que les statistiques disponibles ne permettent absolument pas d'évaluer l'importance des avoirs étrangers en Suisse, c'est-à-dire l'importance des engagements à vue et à court terme de la Suisse envers l'étranger. Alors que l'on connaît assez exactement les engagements des Etats-Unis à cet égard, on n'a en réalité aucune idée de ce que sont les engagements de la Suisse. Les seules indications - indirectes - que l'on peut avoir à ce sujet procèdent de l'examen de l'évolution des dépôts à vue et à court terme. L'augmentation de ces deux catégories de dépôts depuis quelques années a été assez massive et l'on peut en inférer qu'une partie au moins d'entre eux appartient à des étrangers.

Les dépôts à vue des banques commerciales sont passés de FS. 15 milliards au premier trimestre 1966 à FS. 20 milliards en août 1969; les dépôts à terme se sont élevés de FS. 34 milliards à 53 milliards. A quoi s'ajoutent 26 milliards d'obligations. Sur ce total de FS. 100 milliards, combien sont de main étrangère ? Même en acceptant une forte marge d'incertitude, on ne peut que noter un étrange écart entre la masse vraisemblable des montants en mains étrangères et les FS 10 milliards d'or détenu par la Banque Nationale au titre des réserves. En outre, rien ne dit qu'en cas de demande de conversion massive, les autorités helvétiques auraient le courage de sacrifier jusqu'à leur dernière once d'or pour faire face à leurs engagements vis-à-vis de l'étranger. Quoi qu'il en soit, il est de fait qu'à fin octobre 1969, le total des réserves - or et devises - se montait à \$ 3,2 milliards, soit FS. 14 milliards; et il est hautement probable qu'à la même date les fonds étrangers "en attente" représentaient un chiffre largement supérieur.

La situation financière de la Suisse est entourée de trop de discrétion pour que l'on puisse en avoir une connaissance précise. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ce pays, même lorsqu'il connaissait des déficits importants, n'éprouvait aucune difficulté parce que de tous côtés lui venait de l'argent à garder. Mais, à la différence des Etats-Unis qui offrent aux détenteurs de dollars un flux annuel de \$ 900 milliards de produits et services et un fabuleux réservoir de valeurs mobilières, la Confédération n'offre qu'un mince ruisseau de marchandises relativement chères.

EUROFLASH

- P. 16 - ASSURANCES - France: Association franco-britannique dans JUTHEAU & MARSH & Mc LENNAN; Création de LES CIES D'ASSURANCES ABEILLE & PAIX. Italie: Une filiale "Vie" pour AUSONIA.
- P. 16 - AUTOMOBILE - Pays-Bas: Association néerlandaise-britannique dans CCENEN-WINGARD SAFETY.
- P. 17 - BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: IDEAL BUILDING EIGENHEIM est à capital britannique. Belgique: LENDIT KRAAIBEL est filiale de SYNDICAT GENERAL IMMOBILIER. Espagne: Association franco-espagnole dans TUDELA-LAFARGE. France: LOGER est à capital suisse; NOUVELLE DE CONSTRUCTIONS & DE TRAVAUX prend le contrôle de SUD EST TRAVAUX CONSTRUCTION; Création du GROUPEMENT ESPACE FONCTIONNEL. Pays-Bas: BALLAST NEDAM GROEP prend le contrôle de WACO-BETON; Une fusion donne naissance à BETONMIJ. BATO-JANSEN; Association PAKHOED HOLDING/NEDERHORST dans PAKHORST; Création de VASTGOED ONTWIKKELINGS.
- P. 19 - CAOUTCHOUC - Italie: Les nouveaux accords DUNLOP/PIRELLI.
- P. 19 - CHIMIE - Allemagne: TENSIA est à capital belge; GEIGY négocie la prise du contrôle absolu de VER. ULTRAMARINFABRIEKEN. France: OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES absorbe REICHHOLD BECKACITE. Italie: Projets industriels pour FERRANIA, et pour INDUSTRIE VERNICI ITALIANE; DU PONT DE NEMOURS réorganise son réseau commercial; Les accords ZANUSSI/LEVER ITALIANA. Yougoslavie: Une licence HENKEL pour MERIMA.
- P. 21 - COMMERCE - France: Création de GAGMI-EXPANSION. Pays-Bas: Réorganisation de TH. ALBADA JELGERSMA.
- P. 21 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - France: SONNENSCHNEIDER-FRANCE est à capital allemand; C.G.E. négocie la prise de contrôle de MACHINES HAVAS; WARNER ELECTRIC BRAKE & CLUTCH prend le contrôle absolu de sa filiale de Courbevoie. Italie: WASCATOR ESERCIZIO LAVANDERIA est à capital suédois; LANDIS & GYR prend 48 % dans SACET-SIME; ARTHUR MARTIN ferme sa filiale commerciale de Milan. Yougoslavie: Les accords SIEMENS/SLOBODA et BAUKNECHT/ELEKTROTEHNA.
- P. 23 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: GESTETNER prend le contrôle de STRAUB & KIENAST; KLÖCKNER-HUMBOLDT-DEUTZ prend 50 % dans PFISTER WAAGEN; WOMA accueille comme actionnaire RHEINISCH-WESTFÄLISCHE KAPITALANLAGE. Autriche: VÖTSCH est à capital allemand. France: Les accords DE DIETRICH/TECHNIBEL; HERBERT MORRIS LTD ferme sa filiale de Paris; Concentration définitive FIVES-LILLE-CAIL/BABCOCK & WILCOX. Grande-Bretagne: NOUVELLE DE ROULEMENTS s'installe à Londres. Italie: Association anglo-italienne dans WELDING MULTIBLOC ITALIANA; AMERICAN STANDARD prend 49 % dans BREDA HUPP; NORGREN SHIPSTON INTERNATIONAL prend le contrôle d'ARM ITALIA. Pays-Bas: ALBIN NEDERLAND est à capital suédois. Yougoslavie: Les accords NIBBI/POL-JOSTROJ.
- P. 25 - EDITION - Allemagne: Création de ROTECK VERKAUFS. France: Association franco-allemande dans EUROPE-LOISIR-SERVICE; Les accords PRESSE UNION/EDITIONS TCHOU. Italie: EDIZIONI INTEREUROPA appartient à NATIONAL PERIODICAL PUBLICATIONS.

- P. 26 - ELECTRONIQUE - Allemagne: CAELUS MEMORIES s'installe à Francfort; CABINET DE MODELISATION PAR CALCULATEUR ouvre une succursale à Düsseldorf; RIKADENKI KOGYO s'installe à Fribourg, et MENTOR INTERNATIONAL à Francfort; Création de deux firmes de vente sous les auspices de MATH. HOHNER. Belgique: Association belgo-américaine dans GENERAL TIME SHARE; Association indirecte INTER G/ROLLS ROYCE dans SYSTEMS INTERNATIONAL. France: Association indirecte INTER G/ROLLS ROYCE dans SYSTEMS INTERNATIONAL FRANCE. Grande-Bretagne: Association indirecte INTER G/ROLLS ROYCE dans SYSTEMS INTERNATIONAL (U.K.). Italie: Concentration au profit de MONTECATINI-EDISON ELETTRONICA. Pays-Bas: BERG ELECTRONICS s'installe à Den Bosch. Suisse: Les accords IDET-CEGOS/COMPUCONOMY.
- P. 28 - ENGINEERING - France: FROILABO se transforme en FROILABO-SOGEV.
- P. 28 - FINANCE - Allemagne: Création de DELTA-REPRÄSENTANZ; BANKERS TRUST devient majoritaire dans DEUTSCHE UNIONBANK. Bahamas: PALUEL MARMONT s'intéresse à la DREYFUS MANAGEMENT INTERNATIONAL. Belgique: FIRST NATIONAL CITY BANK OF NEW YORK prend à terme 40 % dans STE HYPOTHECAIRE & DE GESTION FINANCIERE; BANQUE EUROPEENNE D'OUTREMER reprend les actifs de CENTRUMBANK. Brésil: BAYERISCHE VEREINSBANK s'installe à Rio-de-Janeiro. France: SAMUELSON FRANCE est à capital britannique; Deux nouvelles agences pour BANCO POPULAR ESPANOL; Trois filiales cadres pour FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS. Italie: Nouveaux projets d'ISTITUTO MOBILIARE ITALIANO; Concentration définitive BANCA ANTONIANA/BANCA POPOLARE GIULIANA. Luxembourg: NEW EUROPEAN & GENERAL INVESTMENT TRUST LTD-NEGIT se transfère à Luxembourg; OMNIUM EUROPEEN DE GESTION est filiale de FINANCIERE IPPA; SIFRA est d'origine allemande.
- P. 31 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: AGREXCO ouvre une succursale à Francfort; ALLGÄUER ALPENMILCH prend 50 % dans JOSEPH WOLF; Création d'IB INTERBIER; Association PAULY STEMLER/MAX HULTSCH. France: PASCUAL-FRANCE est à capital espagnol. Italie: Projets industriels de MORETTI. Pays-Bas: Concentration au profit de N.C.Z.
- P. 33 - METALLURGIE - Allemagne: Les accords WIELAND-WERKE/KABEL- & METALLWERKE. Autriche: GUTOS-METALLSCHLIESSEN VERTRIEBS est à capital allemand. Belgique: ARBED augmente sa participation dans SIDMAR; Les apports de SADACEM à ATELIERS DE FOREST. Espagne: Association franco-espagnole dans ANLLERIE. France: Création du groupement RESSORTS INDUSTRIE G.I.E.; Création de SANILABEL. Italie: Association italo-américaine dans FRENDO-ABEX; ROTHE ERDE SCHMIEDAG s'installe à Milan. Pays-Bas: O.E.G.M. prend le contrôle de P. BAMMENS & ZOON. Suisse: FRANCAISE DES ECHAFAUDAGES "SELF LOCK" transforme en filiale sa succursale de Lausanne. USA: KRUPP prend le contrôle de CARL G. BRIMMEKAMP & C°.
- P. 35 - PAPIER - Allemagne: Une licence WEYERHAEUSER pour DEUTSCHE PRES-TOCK. France: LA CHARFA absorbe SACHERIES D'ALSACE; Les apports de LA ROCHETTE CENPA à SONALSAC. Grande-Bretagne: VAN DER GRINTEN prend le contrôle d'ANSON-SKYCOPY et GEORGE ANSON & C°. Luxembourg: VAN DER GRINTEN prend le contrôle de SELF COPY INTERNATIONAL. Pays-Bas: BÜHRMANN-TETTERODE prend le contrôle de NEFA.
- P. 36 - PARFUMERIE - Belgique: Création de GIVAUDAN (BELGIQUE). Italie: CLINIQUE LABORATORIES est filiale d'ESTEE LAUDER.
- P. 37 - PETROLE - Allemagne: CONTINENTAL OIL reprend les actifs de SENGEISEN & SOHN; DEUTSCHE CALPAM est à capital néerlandais-américain. Belgique: Concentration au profit de CHEVRON OIL BELGIUM. France: CONTINENTAL OIL s'installe à Paris. Pays-Bas: Association néerlandais-américaine dans CALPAM.

- P. 38 - PHARMACIE - Belgique: INTERVET INTERNATIONAL s'installe à Bruxelles. Italie: Association DIAMOND SHAMROCK/G.D. SEARLE dans DIASPA; Projets industriels de C.H. BÖHRINGER SOHN; TECNOMED appartient à PIERREL.
- P. 39 - PLASTIQUES - Allemagne: Les projets de MANULI AUTOADESIVI. Autriche: FASSON (NEDERLAND) s'installe à Vienne. Italie: NEOSTYLE est d'origine suisse. Pays-Bas: BILLITON prend le contrôle de KOPAKO KUNSTSTOFFEN.
- P. 39 - PUBLICITE - Allemagne: Les accords DANCER-FITZGERALD-SAMPLE/DORLAND WERBEAGENTUR; HERMANN BRUDER passe sous contrôle suisse. Autriche: HORST SLESINA prend 25 % dans HERBERSTEIN, KUSTCHERA, INMANN. Belgique: AGENCE EUROPEENNE DE RADIO & DE TELEVISION est à capital suisse. Espagne: TROOST prépare l'ouverture d'un bureau à Barcelone. Italie: EMARBI appartient à J. WALTER THOMPSON. Suisse: WERBUNG INTERNATIONAL PAUL RUETZ est à capital allemand.
- P. 41 - TEXTILES - Allemagne: A. & N. MUTSAERTS s'installe à Krefeld, et OLIVIER GUILLE & FILS à Recklinghausen; GERHARD RÖSCH prend 50 % dans BELLAVITA. Belgique: ENKEV BELGIUM est d'origine néerlandaise. Italie: Association italo-suisse dans SCHWARZENBACH SUD ITALIA. Japon: Les accords ADOLF AHLERS/TEIJIN SHOJI KAISHA. Pays-Bas: Association américano-néerlandaise dans THIOKOL-TEN CATE; "TWENTHE" prend le contrôle de SWINKELS. Suisse: ERICA RÜSSLER développe JANTINA FASHION.
- P. 42 - TRANSPORTS - Allemagne: RHIN & RHONE transforme en filiale sa succursale de Kehl. Autriche: HARRY W. HAMACHER transforme en filiale sa succursale de Vienne; TRANSTHERMOS-KÜHLVERKEHR est à capital allemand. Suisse: Les accords SEATRAN BENELUX/NESKA SCHIFFFAHRTS.
- P. 43 - VERRE - France: Une concentration donne naissance à CRISTALLERIE DE LORRAINE-CHAMPAGNE.
- P. 43 - DIVERS - Allemagne: CIDAS SPORTARTIKEL (articles de sport) est d'origine française; JEANNE LANVIN (haute couture) s'installe à Stuttgart. Autriche: KASPAR BERG NÜRNBERG (équipements de sport) s'installe à Vienne. France: CALZATURIFICIO PANCALDI (chaussures de luxe) s'installe à Paris. Grande-Bretagne: FAMOUS SCHOOL INTERNATIONAL N.V. (enseignement accéléré) ouvre une succursale à Londres. Italie: WHITTAKER prend le contrôle de CANTIERI RIVA (bateaux de plaisance); MR. CHRISTMAS (articles de décoration) ouvre une succursale à Milan; MATTEL absorbe MEBETOYS (jouets).
-

ASSURANCES

(554/16) Filiale de courtage maritime à Londres du groupe bancaire SAMUEL MONTAGU LTD, la firme BLAND, WELCH & C^o LTD (cf. n^o 482 p.18) est associée à parité (1/3 chacune) à la firme française d'assurances-conseil JUTHEAU & CIE (cf. n^o 542 p.17) dans la société de courtage JUTHEAU & MARSH & Mc LENNAN Sarl (capital de F. 30.000), créée à Paris avec M. Raymond Jutheau pour gérant.

Les fondatrices y ont pour partenaires le groupe d'assureurs-conseils et courtage en assurances de New York MARSH & Mc LENNAN INC. (cf. n^o 546 p.18) avec trois de ses associés correspondants en Europe : J. HENRIJEAN & SES FILS Sprl (Bruxelles), GRADMANN, HOLLER & C^o GmbH (Francfort) et D. HUDIG & C^o INTERNATIONAL N.V. de Rotterdam (à travers sa filiale de Willemstad/Curaçao - cf. n^o 504 p.28).

** (554/16) Le groupe d'assurances de Turin AUSONIA-STA GENERALE DI ASSICURAZIONI SpA (cf. n^o 539 p.19) a fait apport de sa branche "Vie" à une filiale formée à cet effet, AUSONIA VITA SpA (capital de Li. 500 millions), sous la présidence de M. Mario Facco de Lagarda et la direction de MM. Elio Mottura et Raffaele Politi (lequel vient d'être nommé administrateur de la compagnie-mère).

** (554/16) Les accords de coopération technique conclus en 1967 (cf. n^o 409 p.22) entre les groupes français d'assurances L'ABEILLE SA (cf. n^o 550 p.20) et LA PAIX SA (cf. n^o 533 p.18) vont être renforcés par la création d'un holding commun, LES CIES D'ASSURANCES ABEILLE & PAIX-CAP SA, auquel elles feront apport de leurs participations française et étrangère dans la branche.

Présidé par M. Jean Marjoulet (L'ABEILLE) et vice-présidé par Melle Jeanne Langlet (LA PAIX), ce holding, que dirigeront MM. Georges Giorgetti et Michel Marchal, coiffera notamment : 1) les compagnies L'ABEILLE I.G.A.R.D. SA, L'ABEILLE-VIE SA, L'ABEILLE INTERNATIONALE SA (avec ses filiales CIA ITALIANA DI ASSICURAZIONI L'ABEILLE SpA et CIA GENERALE DI ASSICURAZIONE SpA de Milan, L'ABEILLE SA de Bruxelles, HEMISFERIO L'ABEILLE SA-CIA DE SEGUROS GENERALES de Madrid, STE MAROCAINE D'ASSURANCES SA de Casablanca, THE CONTINENTAL ASSURANCE C^o OF LONDON LTD de Londres, etc...), L'EPARGNE DE FRANCE SA (cf. n^o 491 p.19), etc... apportées par le premier groupe, qui sera majoritaire; 2) les compagnies LA PAIX IARD, LA PAIX-VIE, LA PAIX SA BELGE D'ASSURANCES (Bruxelles), LA PAIX AFRICAINE (Maroc), LA PAIX DU CANADA Ltée (Canada), ZENITH VERSICHERUNG AG (cf. n^o 523 p.16), LA PAZ SA (Venezuela), etc..., apportées par le second.

AUTOMOBILE

(554/16) Le groupe britannique d'accessoires pour automobiles WINGARD LTD de Chichester/Sussex (cf. n^o 520 p.22) a conclu aux Pays-Bas une association en vue de la fabrication de sangles et ceintures de sécurité avec la firme CARROSSERIEFABRIEK COENEN N.V. (La Haye). Le cadre en sera la société N.V. COENEN-WINGARD SAFETY CORP., créée à cet effet à La Haye sous le contrôle à 51 % du partenaire néerlandais.

Spécialisée depuis 1965 dans les ceintures de sécurité et toits ouvrants, COENEN portera progressivement, avec la nouvelle affaire, sa production annuelle à 500.000 unités/an. WINGARD, fournisseur exclusif de sangles pour le groupe FORD en Grande-Bretagne, dispose depuis 1968 (cf. n^o 482 p.18) d'une filiale de vente à Stuttgart. En 1969, il s'est associé au groupe français PROJECTEURS CIBIE SA (Bobigny) pour créer au Royaume-Uni l'entreprise CIBIE-WINGARD LTD.

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(554/17) L'expansion en République Fédérale de l'entreprise de construction immobilière IDEAL BUILDING CORPORATION LTD de Londres (cf. n° 544 p.19), membre du groupe d'investissements TRAFALGAR HOUSE INVESTMENTS LTD (Londres), aura désormais pour cadre la société IDEAL BUILDING EIGENHEIM GmbH (Francfort), constituée au capital de DM. 200.000 avec pour gérant M. William Carey-Morgan (Londres).

Sur le Continent, la fondatrice contrôle à Amsterdam la compagnie de portefeuille IDEAL BUILDING INTERNATIONAL HOLDINGS N.V., au capital autorisé de Fl. 0,5 million (libéré de 20 %).

** (554/17) La STE NOUVELLE DE CONSTRUCTIONS & DE TRAVAUX-SNCT SA de Paris (cf. n° 474 p.14), que préside M. Marcel Bufnoir, s'est assurée le contrôle à Villeurbanne/Rhône de l'entreprise SUD EST TRAVAUX CONSTRUCTION SA, qui a désormais MM. Georges Remé et Serge Gaudon pour président et directeur général respectivement.

Filiale commune de la CIE D'ENTREPRISE-C.F.E. SA de Bruxelles (groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA) ainsi que des groupes DENAIN-NORD-EST LONGWY SA (cf. n° 540 p.33) et CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (à travers l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES SA -cf. n° 547 p.28), la S.N.C.T. a pour principaux intérêts : 99,20 % dans la STE NOUVELLE D'ENTREPRISES GENERALES Sarl (Angoulême/Charente), que gère M. Bufnoir; 87,32 % dans la STE NOUVELLE DE CONSTRUCTION DU MIDI SA (Paris), que préside M. René Imhof - nommé administrateur de SUD EST TRAVAUX CONSTRUCTIONS; 23,95 % dans la STE ETUDES & ENTREPRISES SA (Paris), que préside M. Bufnoir, etc...

** (554/17) Le groupe de génie civil de Rotterdam KON. MIJ. TOT HET UITVOEREN OPENBARE WERKEN "ADRIAAN VOLKER" N.V. (cf. n° 465 p.34) a rationalisé ses intérêts en fusionnant à Nieuw Venne deux filiales spécialisées dans le béton armé, N.V. AANNEMINGS-BEDRIJF ERVEN J.F.P. JANSEN et NEDERLANDSCHE BETONMAATSCHAPPIJ BATO N.V. de La Haye (cf. n° 346 p.28), sous le nom de N.V. NED. BETONMIJ. BATO-JANSEN et la direction de MM. R. van Beek, P.T. Stenstra et M. Volkers (M. C. van Stam, directeur de la première étant appelé à d'autres fonctions au sein du groupe).

ADRIAAN VOLKER possède plusieurs filiales à l'étranger, et notamment BELGE DE TRAVAUX DE DRAGAGES N.V. (Anvers), STE FRANCO-NEERLANDAISE DE TRAVAUX PUBLICS & DE DRAGAGES SA, THE DREDGING & CONSTRUCTION CO LTD, AUSTRALIAN DREDGING & GENERAL WORKS PTY LTD, etc...

** (554/17) Une association 33,3/66,6 nouée entre les groupes cimentiers français CIMENTS LAFARGE SA (cf. n° 546 p.30) et espagnol TUDELA VEGUIN SA (Oviedo) a donné naissance à la société TUDELA-LAFARGE SA (Oviedo), à laquelle le second a fait apport de son usine de Veguin. Cette unité, qui fera l'objet d'investissements de modernisation et d'extension pour un montant de Ptas 400 millions, produira ensuite 60.000 t./an de superblanc ainsi que du calcaire et de la chaux, tous matériaux destinés au complexe sidérurgique qu'exploite à Gijon l'UNINSA-UNION SIDERURGICA ASTURIANA SA de Madrid (cf. n° 400 p.31).

** (554/17) Le holding immobilier de Zurich ALVIC GES. FÜR IMMOBILIEN-TRANSAKTIONEN AG s'est donné une filiale à Paris, LOGER SA (capital de F. 1,4 million), que préside M. Marcel Teton (Marly-le-Roi/Yvelines).

** (554/18) Membre du groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA (cf. n° 551 p.16), la compagnie SYNDICAT GENERAL IMMOBILIER SA de Bruxelles (cf. n° 545 p.18) s'est donnée une filiale de promotion immobilière (97,6 %), LENDIT KRAAIBEL SA (Bruxelles) au capital de FB. 1 million, en association symbolique (1 % chacun) avec le CREDIT FONCIER INTERNATIONAL SA (Bruxelles) et la CIE GENERALE DE COMMERCE & DE REPRESENTATION "REBELCO" SA (Ixelles-Bruxelles).

C'est avec les mêmes partenaires que la fondatrice avait déjà formé les sociétés LENDIT SA en avril 1968, LENDIT COINTE SA en avril 1969, LENDIT TURNHOUT SA en juillet 1969 et LENDIT-KORBEEK-LO SA en décembre 1969.

** (554/18) Les entreprises néerlandaises de construction immobilière SANDERS VERENIGDE BEDRIJVEN N.V. (Arnhem) et ALGEMENE BOUW CENTRALE A.B.C. N.V. (Amstelveen) se sont données, auprès de la première, une filiale paritaire pour la réalisation de projets communs, VASTGOED ONTWIKKELINGS MIJ. NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 1 million, libéré de 20 %), dirigée par MM. P.J.J. Hueber et C.A. Schlick.

Animée par MM. Anton van der Wal et C.A. Schlick, l'entreprise d'Amstelveen opère aux Pays-Bas à travers trois filiales créées en 1966 : N.V. PROJECTONTWIKKELING VASTGOED A.B.C. N.V., VASTGOEDBEHEER A.B.C. N.V. et A.B.C. MAKELAARDIJ N.V.

** (554/18) Le groupe de Rotterdam PAKHOED HOLDING N.V. (cf. n° 550 p.46) s'est associé à parité (à travers sa filiale d'Amsterdam BLAUWHOED N.V. - cf. n° 505 p.20) au groupe de Gouda VERENIGDE BEDRIJVEN NEDERHORST (NEDERHORST UNITED) N.V. (cf. n° 548 p.20) pour constituer à Rotterdam la firme de gestion immobilière PAKHORST N.V. (capital de Fl. 0,5 million), dirigée par M. A.G. Biemond.

** (554/18) Les entreprises françaises de matériels d'éclairage CIE DES LAMPES SA (filiale commune de la CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA pour 52,3 % et de la C.G.E.-CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA pour 46,9 % - cf. n° 536 p.29), de revêtements de sols et muraux SOMMER SA (cf. n° 511 p.18), de panneaux acoustiques ETS MARCEL MIGUET SA (cf. n° 401 p.40) et de matériels et accessoires de bureau FLAMBO SA (cf. n° 15 p.22) négocient la création d'un groupement d'intérêt économique pour l'agencement de locaux professionnels, G.E.F.-GROUPEMENT ESPACE FONCTIONNEL.

** (554/18) Né en 1969 (cf. n° 504 p.20) de la concentration des entreprises de génie civil AMSTERDAMSCHER BALLAST MIJ. N.V. (Amsterdam) et H.F. BOERSMA N.V. (La Haye) au profit de la première, le groupe BALLAST NEDAM GROEP N.V., dont le chiffre d'affaires s'est élevé à Fl. 350 millions en 1969, a pris à Rotterdam le contrôle absolu de la firme WACO-BETON N.V. (cf. n° 353 p.18). D'autre part, il a porté à 75 % sa participation à Eindhoven dans la société GROOTEL'S BOUWMIJ N.V. (cf. n° 516 p.19).

CAOUTCHOUC

(554/19) Les liens noués de longue date en matière de fournitures réciproques, associations industrielles communes, voire investissements (cf. notamment nos 551 p.34 et 543 p.8 et 19) entre les groupes caoutchoutiers PIRELLI SpA de Milan et DUNLOP C° LTD de Londres vont être renforcés par de nouveaux accords industriels et financiers dont la mise en oeuvre interviendra courant 1970, sans modifier les structures des sociétés elles-mêmes.

D'importance comparable, les deux groupes sont convenus de fusionner leurs installations industrielles (210 usines dans le monde, dont 82 pour PIRELLI), le premier orientant ses opérations vers l'Europe méridionale et l'Amérique Latine, et le second vers l'Europe septentrionale, le Commonwealth et l'Amérique du Nord. En outre, plusieurs holdings communs seront formés, où chacun d'eux prendra des participations de 40 à 49 % suivant les cas.

CHIMIE

(554/19) L'entreprise belge de détergents et produits chimiques tensio-actifs STE DES PRODUITS TENSIO-ACTIFS & DERIVES "TENSIA" SA de Liège (cf. n° 535 p.26) s'est donnée une filiale industrielle et commerciale en République Fédérale, TENSIA GmbH CHEMISCHE PRODUKTE de Willich-Neersen (capital de DM. 200.000), que gèrent MM. G.A. Berthe et A.G. Braconier.

La fondatrice, qui possède des filiales ou affiliées aux Pays-Bas, France, Italie, Grande-Bretagne, Espagne et Suisse, est elle-même filiale 50/30/20 du groupe S.B.A.-STE BELGE DE L'AZOTE & DES PRODUITS CHIMIQUES DU MARLY SA (Renory-Ougrée) et des sociétés CARBOCHIMIQUE SA (Bruxelles) et U.F.I.-UNION FINANCIERE & INDUSTRIELLE LIEGEOISE SA (Liège).

** (554/19) Filiale à Milan du groupe américain MINNESOTA MINING & MANUFACTURING C° de Saint-Paul/Minn. (cf. n° 538 p.31), la compagnie FERRANIA SpA (capital de Li. 9 milliards - cf. n° 477 p.22) investira Li. 1,3 milliard dans la construction à Savone d'une usine de films en couleur (opérationnelle en 1971). Elle a par ailleurs négocié la prise du contrôle à Milan de la société immobilière LA PARTECIPE SpA (capital de Li. 250 millions), qu'elle absorbera prochainement.

** (554/19) Après avoir acquis (cf. n° 553 p.21) de la famille Leverkus la majorité à plus de 75 % du holding chimique VEREINIGTE ULTRAMARINFABRIEKEN AG. VORM. LEVERKUS, ZELTNER & CON. (Marienberg/Bergstr.), le groupe chimico-pharmaceutique J.R. GEIGY SA (Bâle) a lancé une offre publique d'achat devant lui en assurer le contrôle absolu.

** (554/19) Filiale à Turin et Milan du groupe FIAT SpA (Turin), la compagnie de peintures et laques INDUSTRIE VERNICI ITALIANE SpA (cf. n° 519 p.22) va implanter dans le Mezzogiorno une usine de vernis qui sera exploitée par une affiliée à 33,3%, IBISUD SpA-INDUSTRIE VERNICI & AFFINI, créée à Naples en association paritaire pour le solde avec le groupe S.M.E.-STA MERIDIONALE FINANZIARIA SpA de Naples (cf. n° 524 p.14) et la compagnie de portefeuille de Rome INSUD-NUOVE INIZIATIVE PER IL SUD SpA (groupe public E.F.I.M. - cf. n° 551 p.21 et infra).

** (554/20) Le groupe chimique de Düsseldorf HENKEL GmbH (cf. n° 552 p.21) a accordé à l'entreprise yougoslave MERIMA (Krusevac) une licence de fabrication de son détergent "Pro-Dixan". Le groupe allemand réalise avec 30.000 salariés un chiffre d'affaires annuel (hors taxes) de l'ordre de DM. 3 milliards, dont 50 % environ avec ses détergents et produits de nettoyage, 30 % avec ses produits inorganiques et colles, et le solde avec ses produits d'entretien, d'alimentation, cosmétiques et emballages.

Ses principales filiales dans le pays sont E. MATTHES & WEBER GmbH de Duisburg (carbonate de soude et soude caustique), NOBLEE & THÖRL GmbH de Hambourg (huiles et graisses pour l'industrie alimentaire), DEUTSCHE HEFEWERKE GmbH (Hambourg) et BAST HEFE- & SPIRITUSWERKE GmbH de Nuremberg (levures et eaux-de-vie), SIEGERT & C° GmbH de Neuwied (stéarine et oléines), VON BAERLE & SPONNAGEL GmbH de Berlin (silicate de soude), NEYNABER CHEMIE GmbH de Loxstedt (alcools gras), les entreprises de papier et bois PAPIER & PAPPE GmbH (Monheim) et HOLZWERKE ZAPPENDORF GmbH (Zappendorf), LANG APPARATEBAU GmbH de Siegsdorf/Obb. (système de nettoyage), GES. FÜR KUNSTSTOFFVERARBEITUNG mbH de Frechen-Marsdorf (emballages en plastique), BRAUNSCHWEIGISCHE BLECHWARENFABRIK GmbH de Brunswick (emballages en tôle), BÖHME CHEMIE GmbH de Düsseldorf (détergents et produits de nettoyage), DREIRINGWERKE KG de Krefeld (savons), SICHEL-WERKE GmbH de Hanovre (colles), THOMSON SIEGEL GmbH (50 %) de Düsseldorf (produits d'entretien), KOSSACK CHEMIE GmbH de Düsseldorf (51,9%), DEHYDAG-DEUTSCHE HYDRIERWERKE GmbH de Düsseldorf (société de vente) ainsi que les sociétés de produits cosmétiques, de toilette et d'hygiène CHEMPHAR GmbH (Hambourg), TERACHEMIE GmbH (Düsseldorf), DEUTSCHE TAMPAX GmbH (Düsseldorf), HENKEL KHASANA GmbH (Düsseldorf) et INTERCOSMETICS GmbH (Düsseldorf).

A l'étranger, il possède notamment deux filiales en Amérique Latine (Buenos-Aires et Sao-Paulo), trois aux Etats-Unis (STANDARD CHEMICAL PRODUCTS INC. et STANDARD MADISON PROPERTIES INC. de Hoboken/N.Y. et HENKEL CHEMICAL CORP. de New York), deux en Afrique (Durban et Dar-es-Salam), deux en Turquie (TÜRK HENKEL LTD Sti et TURYAG AS), au Japon (NIPPON HENKEL CHEMICAL C° LTD de Kobe), en Espagne (HENKEL IBERICA SA de Barcelone), en France (VENTALOR Sarl et HENKEL FRANCE SA de Paris), en Italie (cf. infra), en Autriche (PERSIL GmbH de Vienne, au capital récemment élevé de Sch. 34 à 70 millions), etc...

** (554/20) Membre à Paris du groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA, l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES SA négocie l'absorption de la compagnie holding REICHHOLD BECKACITE SA (Bezons/Val d'Oise), dont elle est actionnaire pour 1,55 % directement et pour 46,2 % à travers la compagnie PIERREFITTE-AUBY SA de Paris (cf. n° 539 p.23).

REICHHOLD-BECKACITE s'est récemment transformée en compagnie de portefeuille après avoir fait apport : 1) de ses activités "résines synthétiques" à sa filiale SHEBY SA, passée depuis sous le contrôle du groupe de Rotterdam UNILEVER N.V. (cf. n° 530 p.18 et 553 p.33); 2) du solde de ses actifs à PIERREFITTE-AUBY dont elle est ainsi devenue actionnaire pour 1,93 %. Sa fusion avec l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS permettra à celui-ci de porter à 22,1 % sa participation dans PIERREFITTE-AUBY, dont le capital a été récemment élevé à F. 168 millions.

** (554/20) Filiale à Genève du groupe américain E.I. DU PONT DE NEMOURS & C° INC. (cf. n° 547 p.38), la compagnie DU PONT DE NEMOURS INTERNATIONAL SA, qu'anime M. Russell C. Nelson (cf. n° 409 p.37), a modifié son contrat de représentation en Italie avec la firme de Milan ALDO GARZANTI Sas (cf. n° 427 p.29) en confiant la vente des produits électrochimiques du groupe à la filiale de Milan DU PONT DE NEMOURS ITALIANA Spa, créée en 1964 (cf. n° 270 p.28) et dirigée par M. Edmond C. Botti.

** (554/21) Ayant dénoncé ses accords avec la filiale à Milan et Lomazzo/Como (cf. n° 550 p.23) du groupe allemand HENKEL GmbH (cf. supra) en matière de détergents, le groupe italien d'appareils électroménagers INDUSTRIE A. ZANUSSI SpA de Pordenone (cf. n° 536 p.34) a conclu dans ce secteur un accord de coopération technique et commercial avec la société LEVER ITALIANA SpA (Varese), membre du groupe de Rotterdam UNILEVER N.V. (cf. n° 553 p.33).

COMMERCE

(554/21) Centrale d'achat servant 150 adhérents, le GAGMI-GROUPEMENT D'ACHAT DES GRANDS MAGASINS INDEPENDANTS (Paris) prépare la création d'une filiale financière GAGMI-EXPANSION, dont il partagera le contrôle à parité avec la CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE SA (cf. n° 548 p.30) et un troisième partenaire choisi parmi les cinq établissements financiers avec lesquels il est actuellement en négociations. Au capital initial de F. 2 millions, la nouvelle affaire aura pour objet d'aider les commerçants en difficulté soit par des prêts, soit par des prises de participations minoritaires et limitées dans le temps (cinq ans maximum).

Les adhérents de GAGMI, qui exploitent 92 grands magasins, 55 supermarchés et 19 hypermarchés (le dernier en date étant le "Record" ouvert en décembre 1969 à Croissy-sur-Seine/Yvelines), ont réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 1,8 milliard.

** (554/21) L'entreprise néerlandaise de négoce en gros de biens de grande consommation TH. ALBADA JELGERSMA N.V. (Breda), animée par M. Bernard C.J. Albada Jelgersma, s'est transformée en holding sous le nom de BEHEERSMIJ. ALBADA JELGERSMA N.V. (capital de Fl. 0,5 million), et en créant trois filiales d'exploitation à Breda : GROSSIER-DELIJ TH. ALBADA JELGERSMA N.V. (Fl. 3 millions), KAPER SUPERCENTRUM N.V. (Fl. 1 million) et DELTA SUPERMARKTEN N.V. (Fl. 250.000).

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(554/21) Spécialiste en Suède de laverie automatique en libre service, la société WASCATOR A/B (Göteborg), membre du groupe CCRONAVERKEN A/B à travers la C.T.C. A/B de Göteborg (cf. n° 481 p.23), a élargi son réseau commercial en Italie en installant une affiliée à Rome, WASCATOR ESERCIZIO LAVANDERIA Srl (capital de Li. 900.000), gérée par M. Francesco Mozer, directeur de la filiale WASCATOR ITALIA Srl (Massa).

** (554/21) Le groupe de Milan LA CENTRALE FINANZIARIA GENERALE SpA (cf. n° 549 p.42) a cédé au groupe suisse LANDIS & GYR AG de Zug (cf. n° 533 p.22) une participation de 48 % dans sa filiale SACET-SIME SpA - où il reste majoritaire à 51,9 % - en échange notamment de licences exclusives pour l'Italie dans le domaine des appareils électriques de mesure.

LANDIS & GYR possède deux filiales en Italie, LANDIS & GYR SpA (Côme et Milan) et LANDIS & GYR ITALIANA SpA de Salerne (cf. n° 379 p.23). SACET-SIME, spécialisée dans l'appareillage (contacteurs, relais, etc...) électrique et téléphonique, est née de la fusion des entreprises SpA APPLICAZIONI & COSTRUZIONI ELETTRICHE & TELEFONICHE-SACET de Rome (animée par M. Aldo Rovelli) et S.I.M.E. SpA IMPIANTI & MANUTENZIONI ELETTRICHE de Florence (cf. n° 350 p.21).

** (554/22) L'entreprise allemande d'accumulateurs et batteries ACCUMULATORFABRIK SONNENSCHNEIN GmbH (Büdingen/Oberh.) s'est donnée à Neuilly/Hts-de-Seine une filiale industrielle et commerciale, SONNENSCHNEIN-FRANCE SA (capital de F. 0,5 million), dont le conseil de surveillance est composé de M. & Mme Chr. Schwarz-Schilling et M. H. Kasteleiner, tous trois gérants de la fondatrice.

Celle-ci, dont le capital a été récemment élevé de DM. 4 à 6 millions, a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de DM. 43,59 millions avec quelque 900 salariés.

** (554/22) Le groupe SIEMENS AG de Berlin et Munich (cf. n° 552 p.24) a négocié un accord technique avec l'entreprise d'appareils électro-domestiques yougoslave SLOBODA de Căcăk (cf. n° 388 p.25), qui est déjà liée dans le secteur des machines à laver au groupe italien IGNIS SpA de Comerio/Varese (cf. n° 549 p.24) et dans celui des aspirateurs à la firme allemande MAUZ & PFEIFFER de Stuttgart-Botnang (cf. n° 70 p.19).

Cette dernière appartient au groupe PROGRESS, qui a réalisé un chiffre d'affaires de plus de DM. 70 millions en 1969 et dont les autres membres sont les sociétés PROGRESS-VERKAUF GmbH (vente d'aspirateurs "Progress") de Stuttgart, METAPLAST GmbH de Zizishausen (pièces moulées en métal et plastique), ELEKTROMA GmbH (appareils de nettoyage industriel) et FLUX GERÄTE GmbH de Maulbronn (pompes électriques).

** (554/22) Des négociations sont en cours à Paris entre les groupes AGENCE HAVAS SA (cf. n° 550 p.41) et C.G.E.-CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (cf. n° 553 p.34), en vue de la cession par le premier au second de son contrôle (86,72 %) sur la STE DES MACHINES HAVAS SA.

Spécialisée dans la fabrication et location de machines à affranchir, celle-ci (capital de F. 5,7 millions), que préside M. Jean Ehrhard, possède des filiales à même vocation à Paris, SATAS-STE POUR L'AFFRANCHISSEMENT & LE TIMBRAGE AUTOMATIQUE SA, et à Casablanca, MANUFACTURE MAROCAINE DES MACHINES A AFFRANCHIR SA. Elle détient d'importantes participations dans les compagnies NORAFRIC SA d'Alger (75 %), S.F.G.-STE DE FINANCEMENT & DE GESTION SA de Paris (53,56 %), LES DIFFUSIONS MODERNES SA de Suresnes/Hts-de-Seine (48,69 %) et SEFMA SA de Montpellier/Hérault (39 %).

** (554/22) Le groupe électrique de Stuttgart G. BAUKNECHT GmbH (cf. n° 515 p.21) a conclu des accords de coopération et de licence avec les entreprises yougoslaves ELEKTROTEHNA (Ljubljana) et GORENJE (Valenja).

Le groupe allemand, qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires consolidé de DM. 622 millions, emploie quelque 12.000 salariés dans douze usines. Il a récemment décidé la construction à Neunkirchen/Sarre d'une unité d'équipements électro-domestiques qu'exploitera la nouvelle BAUKNECHT-HAUSGERÄTE GmbH, et qui réclamera quelque DM. 35 millions d'investissements.

** (554/22) Spécialiste aux Etats-Unis d'embrayages, électro-aimants "Westool" et freins électromagnétiques, le groupe WARNER ELECTRIC BRAKE & CLUTCH C° de Be-loit/Wis. (cf. n° 414 p.24) a négocié la reprise à la compagnie française CIDMA SA de Courbevoie/Hauts-de-Seine (cf. n° 231 p.20) de sa participation dans son affiliée WARNER FRANCE SA de Courbevoie (usine à Allonnes/Sarthe), dont il a ainsi désormais le contrôle absolu.

** (554/22) Le groupe français de fonderie et appareils électriques de chauffage et cuisine U.F.A.M.-USINES & FONDERIES ARTHUR MARTIN SA (cf. n° 546 p.26), a allégé ses intérêts en Italie en dissolvant sa filiale de vente d'équipements électrodomestiques ARTHUR MARTIN ITALIA Srl (Milan).

CONSTRUCTION MECANIQUE

(554/23) Le groupe AMERICAN STANDARD INC. de New York (cf. N° 518 p. 26) a repris au groupe HUPP CORP. de Cleveland (cf. N° 294 p. 23) sa participation de 49 % en Italie dans l'entreprise d'appareils de climatisation et réfrigération BREDA HUPP SpA de Bari (cf. N° 241 p. 23), que contrôle le groupe FINANZIARIA ERNESTO BREDA SpA de Milan (cf. N° 530 p. 32).

Transformée en BREDA STANDARD SpA sous la présidence de M. Mario Guastalla et la direction de M. Cafiero, l'entreprise de Bari reprendra les activités dans le secteur de l'aérotechnique de la société IDEAL STANDARD SpA (Milan), filiale du groupe de New York (cf. N° 506 p. 20).

** (554/23) Spécialiste en Grande-Bretagne d'équipements hydrauliques ou pneumatiques pour filtration de l'air, lubrification, etc ..., le groupe NORGREEN SHIPSTON INTERNATIONAL LTD (Shipston/Warwicks.) négocie la prise du contrôle à 90 % de la firme ARM ITALIA SpA (Cinisello Balsamo/Milano) qui, propriété à parité de ses propres directeurs MM. Bertram T.S. Bosley, M.E. Bosley et S. Symons, assurait jusqu'ici sa représentation en Italie tout en réalisant sous licence certaines de ses fabrications.

Ce groupe est né récemment de la concentration, au profit de la première, des firmes SHIPSTON ENGINEERING C° LTD et C.A. NORGREEN C° LTD (cf. N° 455 p. 34) - laquelle était affiliée pour 33,3 % à la compagnie américaine C.A. NORGREEN C° (Littleton/Cal.), dont la participation est revenue aujourd'hui à 10 % environ. Il coiffe en Grande-Bretagne les firmes de Shipston C.A. NORGREEN C° LTD, SHIPSTON ENGINEERING C° LTD (seconde du nom et anc. NIELCO LABORATORIES LTD), ainsi que JAMES HOLT PNEUMATIC LTD, THREE COUNTIES PNEUMATIC PRODUCTS LTD et DYNA-QUIP LTD - cette dernière ayant été créée récemment pour la production d'équipements pneumatiques et hydrauliques sous licence de la firme américaine STILE-CRAFT MANUFACTURERS INC. A l'étranger - où il exporte 35% de sa production, dont 18 % dans le Marché Commun - il a des participations de 50 %, 50 % et 25 % respectivement dans les sociétés AIRDRAULICS LTD (Dublin), TECHNOFLUID SA (Liège) et ENERFLUID SA (Barcelone).

** (554/23) Filiale à Annecy/Hts Savoie du groupe REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA de Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine, l'entreprise de roulements à bille S.N.R.-STE NOUVELLE DE ROULEMENTS SA (cf. N° 552 p. 25) s'est donnée une filiale commerciale à Londres, SNR BEARINGS (U.K.) LTD au capital de £ 100.

** (554/23) Le groupe de matériels de reprographie, machines offset, etc ... GESTETNER HOLDINGS LTD de Londres (cf. N° 546 p. 26) a renforcé son potentiel en République Fédérale avec l'acquisition des actifs de la firme STRAUB & KIENAST oHG (Munich) par sa filiale GESTETNER GmbH (Munich). Celle-ci, transformée en STRAUB & KIENAST GmbH, a pour nouveaux gérants MM. Louis Tant et David Gestetner, aux côtés de M. Hermann Smetana.

Le groupe avait récemment pris le contrôle à Munich de son distributeur, OMNIA-DEUTSCHE GESTETNER-VERTRIEBS GmbH, transformée en GESTETNER GmbH (seconde du nom) et dont les activités seront désormais également industrielles.

** (554/23) Spécialisée en Suède dans la construction de moteurs marins, pompes à incendie, petits bateaux de sauvetage, etc ..., la compagnie ALBIN MOTORS A/B (Kristinehamn) s'est donnée à Amsterdam une filiale commerciale, ALBIN NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 100.000), dirigée par M. S. Joosten Jr. et dont les administrateurs sont MM. Lars Larsson, son propre président, et Arnoldus Kerkhonen.

** (553/24) L'entreprise britannique de machines-outils WELDING INDUSTRIES LTD (Bristol) a conclu en Italie une association industrielle paritaire avec la firme MICRON Srl (Zola Predosa/Bologne), sanctionnée par la création, sous la présidence de M. Alberto Castellani, de la société WELDING MULTIBLOC ITALIANA SpA (Zola Predosa) au capital autorisé de Li. 100 millions.

** (554/24) La représentation en Autriche de l'entreprise aéronautique allemande ERNST VOTSCH, KALTE- & KLIMATECHNIK KG (Frommern/Württ.) est désormais du ressort de la firme VÖTSCH GmbH, nouvellement formée à Vienne au capital de Sch. 100.000, avec pour gérants MM. Otto Vötsch, Edi Barth et Erich Bergholz.

** (553/24) Le groupe allemand de mécanique lourde KLOCKNER-HUMBOLDT-DEUTS AG de Köln-Deutz (cf. N° 542 p. 26) a diversifié ses intérêts avec l'acquisition à Augsburg d'une participation de 50 % dans l'entreprise de balances industrielles PFISTER WAAGEN KG (cf. N° 489 p. 23) qui, propriété jusqu'ici de la famille Pfister, sera transformée en PFISTER WAAGEN GmbH.

Réalisant avec un millier de salariés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM 33 millions, celle-ci est notamment présente à l'étranger avec une filiale en Autriche. Elle est en outre liée par un accord technique en Espagne avec l'entreprise MAQUINARIA INDUSTRIAL & DOMESTICA SA (Badalona/Barcelone).

** (554/24) Le constructeur italien de machines agricoles (tracteurs, motoculteurs "Artiglio", motobineuses, installations d'irrigation, etc ...) NIBBI BRUNO & FIGLI Snc (Reggio Emilia) a conclu un accord de coopération technique et commerciale de cinq ans avec l'entreprise yougoslave POLJOSTROJ (Novi Sad et Odzaci).

NIBBI est représenté en France à titre exclusif par les ETS. LOUIS PAGET SA (Venissieux/Rhône).

** (554/24) Constituée en novembre 1969 à Düsseldorf en tant que holding de la WESTDEUTSCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE de Düsseldorf et Münster (cf. N° 549 p. 34), la société RHEINISCH-WESTFÄLISCHE KAPITALANLAGE GmbH (capital de DM 1 million) s'est assurée une participation substantielle dans l'entreprise d'équipements de nettoyage à haute pression, pompes, produits chimiques industriels, etc ... WOMA APPARATEBAU WOLFGANG MAASBERG & Co GmbH de Rheinhausen (cf. N° 281 p. 24).

Au capital de DM 0,6 million, celle-ci, qui réalise avec 250 personnes un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM 20 millions, appartenait jusqu'ici à M. et Mme Maasberg, pour respectivement 51 % et 14 % et à M. Dudley Wright (Genève) pour 35 %. Elle possède des filiales à Schoten/Belgique WOMA N.V. (anc...DEUTECO Pvba), à Milan (WOMA ITALIANA Srl), à Vienne (WOMA-HOCHDRUCKREINIGUNGS- & GERÄTE GmbH) et à Linden/N.J. (WOMA CORP.).

** (554/24) Les entreprises françaises DE DIETRICH & Co SA de Niederbronn-les-Bains/Bas Rhin (cf. N° 493 p. 18) et TECHNIBEL SA de Trevoux/Ain (anc. TECHNOBEL - cf. N° 410 p. 25) ont conclu un accord relatif à l'étude, à la production et à la commercialisation de nouveaux matériels de chauffage et de climatisation.

Employant 4.000 personnes dans ses usines au siège, à Mertzwiller, Reichshoffen, Zinswiller (Bas Rhin) et Vendôme (Loir et Cher), la première a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 244,5 millions à travers ses filiales DE DIETRICH CHAUFFAGE SA, DE DIETRICH MECANIQUE SA et DE DIETRICH CHIMIE SA.

** (554/25) Le groupe britannique d'appareils de levage et manutention HERBERT MORRIS LTD (Loughborough/Leicest.) a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale de Paris HERBERT MORRIS SA (usine à Bourges/Cher), dont M. François Hermant a été nommé liquidateur.

** (554/25) La fusion à Paris des holdings de mécanique lourde et engineering CIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE FIVES LILLE-CAIL SA et STE FRANCAISE DES CONSTRUCTIONS BABCOCK & WILCOX SA (cf. n° 550 p.29) va devenir effective par absorption de la seconde par la première qui, transformée en CIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE BABCOCK FIVES SA, portera son capital à F. 135,552 millions en rémunérations d'actifs estimés (bruts) à F. 686,8 millions.

Présidé par M. Pierre de Calan (BABCOCK) et vice-présidé par M. Jacques Joly (FIVES-LILLE), le nouveau groupe s'appuiera sur deux principales filiales d'exploitation : STE FIVES-LILLE-CAIL SA (Paris) et BABCOCK ATLANTIQUE SA (Paris).

EDITION

(554/25) Les négociations que le groupe allemand d'édition C. BERTELS-MANN VERLAG KG de Güttersloh (cf. n° 553 p.39) menait en vue d'une implantation en France (cf. n° 500 p.26) ont débouché sur la création, en association paritaire avec le groupe de Paris PRESSES DE LA CITE SA (cf. n° 510 p.28), de la firme EUROPE-LOISIR-SERVICE Sarl (capital de F. 1 million).

Celle-ci a vocation pour l'édition en France et dans les pays francophones de livres, journaux, périodiques, disques, bandes magnétiques et autres supports de reproduction sonore. Domiciliée par le partenaire français, la nouvelle affaire a pour gérants MM. Sven Nielsen, président de celui-ci, et Reinhard Mohn, propriétaire animateur du groupe allemand.

** (554/25) Le groupe de New York NATIONAL PERIODICAL PUBLICATIONS INC. (cf. n° 363 p.30) a présidé à la création à Milan de la firme d'éditions de livres, revues et journaux EDIZIONI INTEREUROPA SpA (capital autorisé de Li. 100 millions), que préside M. Erigero Virogelli (Milan), dirige M. Richard D. Kravitz (Londres), et contrôle la filiale de portefeuille de Genève THORPE & PORTER SA.

Celle-ci coiffe également à Londres la société commerciale THORP & PORTER (SALES) LTD et à Stockholm la firme d'édition ILLUSTRERADE KLASSIKER A/B.

** (554/25) Trois entreprises allemandes d'éditions pédagogiques ainsi que de papeterie scolaire et de bureau sont convenues de coopérer dans le secteur de l'édition, où elles réalisent ensemble un chiffre d'affaires annuel de DM. 20 millions, au sein d'une filiale commune, ROTECK VERKAUFS GmbH & Co KG. Celle-ci a pour associée commanditée la firme ROTECK GmbH & Co, qui se chargera également du leasing des moyens de production de l'ensemble et restera ouverte à une coopération éventuelle avec d'autres producteurs.

Les trois fondatrices sont HARTMANN & MITTLER d'Augsbourg (234 salariés), GESCHÄFTS-BÜCHERFABRIK DURANIA VIKTOR SCHRÖDER de Birkesdorf/Düren (120) et ADOLF EMMERT KG (Düren).

** (554/25) Holding du groupe d'édition qu'anime à Paris M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, PRESSE-UNION SA a conclu avec la firme EDITIONS TCHOU SA (Paris) un accord de collaboration technique, assorti de la prise du contrôle par celui-là de la filiale CER-CLE DU LIVRE PRECIEUX de celui-ci.

ELECTRONIQUE

(554/26) Le groupe français d'engineering, marketing, management, software INTER G SA (Paris) et le constructeur britannique de moteurs d'avions et automobiles ROLLS ROYCE LTD de Derby (cf. n° 534 p.23) se sont associés pour la mise en place d'un réseau européen de téléinformatique étayé par trois entreprises, l'une à vocation de management à Bruxelles, les deux autres à vocation de centre-calcul à Derby et Paris.

A cet effet, les deux partenaires ont commencé par créer en Suisse un holding au capital initial de FS. 50.000, SYSTEMS & SERVICES AG (Zug), dont deviendront actionnaires les diverses banques françaises et britanniques - parmi lesquelles la MIDLAND BANK LTD de Londres (cf. n° 531 p.36) - avec lesquelles ont été ou sont négociés des accords de financement. Ce holding a lui-même constitué en janvier 1970 à St-Josse-ten-Noode/Bruxelles la société de management SYSTEMS INTERNATIONAL SA (capital de FB. 1 million), et c'est cette dernière qui va former les firmes SYSTEMS INTERNATIONAL (U.K.) LTD (Derby), qui sera opérationnelle courant 1970, et SYSTEMS INTERNATIONAL FRANCE SA (Paris), dont la mise en service effective est prévue pour le début 1971.

INTER-G, qui était à l'origine un "partnership" entre quatre entreprises contrôlées par M. Jean Commelin, s'est récemment transformée en INTER G SA (capital de F. 9,925 millions), et a reçu : 1° de M. Commelin, son président et actionnaire pour 91,5 %, le contrôle à Paris à 71 % de ORGANISATION & CONTROLE CONCEPTION & REALISATION-O.C.C.R. INTER G SA (capital de F. 1 million) avec sa filiale CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES TECHNIQUES C.I.E.T. de Paris; à 83,5 % de la CIE POUR L'ETUDE D'EQUIPEMENTS INDUSTRIELS-CETEI-INTER G (F. 270.000), à 28 % de ORDEN SA (F. 100.000), ainsi qu'une participation symbolique dans la firme suisse C.I.E.T. SA (filiale à Chêne-Bourgerie de C.I.E.T. de Paris); 2° du groupe néerlandais PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN (Eindhoven) - à travers la CIE FRANCAISE PHILIPS SA et la STE DES LAMPES GRAMME SA de Paris, qui en sont de ce fait actionnaires pour respectivement 6,25 % et 2,1 % - des participations de 7,1 % dans OCCR INTER G (intérêt acquis lors de la cession par FRANCAISE PHILIPS à O.C.C.R. de son contrôle sur C.I.E.T. de Paris - cf. n° 413 p.26) et symboliques dans C.I.E.T. de Paris et de Chêne-Bourgerie.

** (554/26) Filiale des groupes de Bruxelles UNION MINIERE SA (cf. n° 539 p.40) et BELGONUCLEAIRE SA (cf. n° 544 p.28), le centre de calcul CENTRE D'INFORMATIQUE GENERALE-C.I.G. SA (cf. n° 521 p.26) a conclu avec le groupe américain COMPUTER INTERCONTINENTAL INC. de Raleigh/N.C. - à travers sa filiale de La Haye TIME SHARE EUROPE-T.S.E. N.V., formée fin 1969 (cf. n° 536 p.30) - une association paritaire pour la création de centres de traitement de l'information à temps partagé. Le cadre en sera une filiale commune à Bruxelles, GENERAL TIME SHARE-G.T.S. SA (capital de FB. 10 millions), qui, présidée par M. Clinton De Gabrielle (Raleigh) et dirigée par M. Victor Rixhon, bénéficiera de l'expérience du C.I.G. ainsi que des liens de la T.S.E. avec l'organisation américaine de time-sharing CALL-A-COMPUTER, à laquelle appartient sa compagnie-mère américaine.

Cette dernière est présente depuis peu sur le marché allemand pour avoir constitué à Düsseldorf la société TIME-SHARE EUROPE DEUTSCHLAND GmbH (capital de DM. 50.000).

** (554/26) Présente depuis peu (cf. n° 537 p.24) en Suisse avec une succursale à Lausanne, la firme de prestation de services en matière de traitement électronique de l'information CABINET DE MODELISATION PAR CALCULATEUR-C.M.C. Sarl de Paris (capital de F. 50.000) a ouvert à Düsseldorf une succursale dont le fondé de pouvoir est M. Johannes H. Dosedahl.

** (554/27) L'entreprise américaine d'équipements périphériques pour le traitement de l'information CAELUS MEMORIES INC. de San Jose/Cal. (cf. n° 549 p.29) a enrichi ses intérêts chez les Six - une filiale sous son nom à Bruxelles (avec succursale à Londres) - avec la formation à Francfort de CAELUS MEMORIES GmbH (capital de DM. 20.000), que gère M. Bruce E. Colgrove (San Jose/Cal.).

La fondatrice est passée en janvier 1969 sous le contrôle de la compagnie de la branche ELECTRONIC MEMORIES & MAGNETICS CORP. (Valparaiso/Ind.), laquelle dispose d'une filiale propre à Anvers, ELECTRONIC MEMORIES & MAGNETICS N.V.

** (554/27) Spécialiste aux Etats-Unis d'appareillages de connexion notamment - électroniques pour les calculateurs et leurs terminaux, la compagnie BERG ELECTRONICS INC. (New Cumberland/Pa.) a décidé d'investir aux Pays-Bas quelque Fl. 1 million dans la construction à Den Bosh d'un centre pour ses activités en Europe. Celui-ci sera exploité par une nouvelle filiale, BERG ELECTRONICS N.V. (capital autorisé de Fl. 2 millions), opérationnelle en juillet 1970 sous la direction de M. F.J. Groot.

Elle-même créée en 1950 par M. Quentin Berg, la fondatrice avait ouvert en 1966 à Schiphol-Oost une succursale pour l'Europe, que dirige M. F.J. Groot.

** (554/27) Connue pour ses appareils électroniques et électriques de mesure, calcul et enregistrement, la compagnie de Tokyo RIKADENKI KOGYO C° LTD a installé une filiale en République Fédérale, RIKADENKI-ELECTRONICS GmbH (Fribourg) au capital de DM. 200.000, dont les gérants sont MM. Takao Kose, Josef Wischinski et Heinz Moreschi.

** (554/27) La firme américaine de conseil en marketing et investissements dans les industries de l'électronique et de l'informatique MENTOR INTERNATIONAL (San Francisco/Cal.) a installé une filiale à Francfort, MENTOR INTERNATIONAL GmbH UNTERNEHMENSBERATUNG FÜR ELEKTRONIK & DATENTECHNIK (capital de DM. 100.000).

** (554/27) La Division CEGOS-INFORMATIQUE du groupe français de conseil et software IDET-CEGOS SA de Puteaux/Hts-de-Seine (cf. n° 550 p.32) a confié à la firme de vente de software COMPUCONOMY SA de Genève (anc. DIPS-INTERNATIONAL D.P. SYSTEMS), la commercialisation de son software en Suisse, Allemagne, Grande-Bretagne, Autriche, Norvège, Suède, et Pays-Bas où celle-ci dispose de nombreuses agences.

Une des récentes initiatives d'IDET-CEGOS a été la création (cf. n° 541 p.26) à Paris de la filiale (51 %) CEGOS-TYMSHARE SA (mise en place et exploitation d'un réseau de "Time Sharing"), en association avec le CREDIT LYONNAIS SA (cf. n° 552 p.26) pour 10 %, la STE DE BANQUE & DE CREDIT SA, passée récemment (cf. n° 524 p.24) sous le contrôle de la précédente, pour 19 % et la firme américaine TYMSHARE INC. (Palo Alto/Cal.) pour le solde.

** (554/27) Le groupe MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA de Milan (cf. n° 553 p.40) a rationalisé ses intérêts dans le secteur électronique en apportant les actifs industriels de ses affiliées de Milan C.E.A. PEREGO-COSTRUZIONI ELETTRONICHE AUTOMATISMI & TELECOMUNICAZIONI SpA (capital de Li. 239,85 millions - cf. n° 539 p.31) et de Rome GREGORINI Srl (Li. 100 millions) à sa filiale de Milan MONTEDEL-MONTECATINI EDISON ELETTRONICA SpA (cf. n° 541 p.22), dont le capital a été porté en conséquence à Li. 1,2 milliard.

** (554/28)

Distribués sur les marchés internationaux par la firme de Zurich RUF-BUCHHALTUNG AG - liée par des participations croisées à la société allemande RUF-BUCHHALTUNG HEGNAUER & HEILMANN KG (Karlsruhe), elle-même distributrice des ordinateurs de bureau du groupe NIXDORF AG - les petits ordinateurs "Praetor" que l'entreprise allemande d'instruments de musique MATH. HOHNER AG (Trossingen/Württ.) a mis au point avec le concours de la firme INGENIEURSBÜRO FRECH (Karlsruhe) seront désormais commercialisés sur le marché allemand par deux nouvelles affaires : les appareils pour l'industrie seront du ressort de la société GEDACOM-GES. FÜR DATENSYSTEME & COMPUTER GmbH & Co KG (Kassel), dont les associés sont M. Walter Hohner et le Dr. Bürgelen, tandis que les appareils scientifiques le seront d'UNICOMP-GES. FÜR UNIVERSELLE COMPUTERSYSTEME mbH & Co KG (Karlsruhe), fondée en association avec FRECH.

Au capital de DM. 9 millions, HOHNER (cf. n° 397 p.38), propriété de la famille Hohner à travers le holding suisse HOHNIKA AG (Zug), a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de l'ordre de DM. 50 millions avec plus de 3.000 salariés. Elle possède des filiales ou affiliées à Paris (HOHNER FRANCE SA), Bruxelles (ETS. HOHNER SA) et Milan (MUSITALIA DI A. GIUSTINI & G. GALIMBERTI & Co Sas) ainsi qu'une représentation à Hilversum, HOHNER AGENTSCHAP HOLLAND N.V. (anc. Q.J. VAN TRIGT N.V.).

ENGINEERING

(554/28) Décidé récemment (cf. n° 517 p.26), le regroupement des activités des compagnies françaises STE GENERALE DU VIDE-S.O.G.E.V. SA de Paris (cf. n° 546 p.29) et FROILABO SA (Neuilly/Hts-de-Seine) en matière de lyophilisation et d'essais d'environnement, est devenu effectif par apport de la première à la seconde de ses actifs spécialisés (évalués, net, à F. 300.000).

Transformée en FROILABO-SOGEV SA, celle-ci a élevé en conséquence son capital à F. 0,49 million, SOGEV y ayant un intérêt de 34,6 %, aux côtés des groupes ETS NEU SA (Lille) et CIE DE PONT-A-MOUSSON SA (cf. n° 553 p.35) - lequel possède également, à travers la STE FINANCIERE DE ROBINETTERIE SA (cf. n° 547 p.34), une participation de 19,59 % dans SOGEV aux côtés de la CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (51 %) et de la CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (29,4 %).

FINANCE

(554/28) Les négociations entreprises en 1969 (cf. n° 523 p.29) entre la BANQUE LAMBERT (Bruxelles) et la STE HYPOTHECAIRE & DE GESTION FINANCIA SA (Anvers) en vue notamment de résoudre les problèmes de croissance posés à la seconde n'ayant pas abouti, la FIRST NATIONAL CITY BANK OF NEW YORK (cf. n° 539 p.34) a conclu un accord grâce auquel elle détiendra à terme (par conversion d'un emprunt de FB. 200 millions) une participation de 40 % dans la seconde.

Celle-ci (capital de FB. 300 millions), dont les principaux actionnaires sont actuellement les sociétés de portefeuille de Montréal EUROPA FINANCIA LTD et SOCAF LTD (cf. n° 481 p.28) et de Luxembourg CLEARING FUND SA (cf. n° 448 p.22), coiffe en Belgique une douzaine de sociétés notamment : BANQUE FINANCIA SA (capital de FB. 200 millions), SPAARKAS FINANCIA N.V. (FB. 75 millions), ASSURANCES FINANCIA SA (FB. 20 millions), GRONDIINVEST N.V. (FB. 20 millions), IMMOFINANCIA SA, etc...

** (554/29) La représentation en République Fédérale des Fonds de placement suisses DELTA INVESTMENT FUND et DELTA MULTIFUND a été confiée à la firme DELTA-REPRÄSENTANZ GmbH (Fribourg/Brigau), nouvellement formée à cet effet au capital de DM. 20.000 avec pour gérants MM. Garry Born (Monte Carlo et Genève) et Werner Michalke (Fribourg).

Les services financiers des deux Fonds sont assurés notamment par la BANQUE POUR LE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL (TRADE DEVELOPMENT BANK) SA de Genève (cf. n° 514 p.27), qui a formé à Luxembourg le holding FIDELIS SA pour servir de support à leur lancement et y a également installé leurs filiales de gestion et de rachat.

** (554/29) Il entre dans les intentions du groupe français PALUEL MARMONT (cf. n° 517 p.26) de s'intéresser à la société d'études et de management DREYFUS MANAGEMENT INTERNATIONAL LTD-D.M.I., récemment constituée à Nassau/Bahamas par la compagnie d'investissement de New York DREYFUS FUND INC. (cf. n° 500 p.29) avec l'assistance des banques d'investissement KUHN, LOEB & C° de New York (cf. n° 543 p.27), LAZARD SA de Paris (cf. n° 548 p.33) et MORGAN GRENFELL & C° LTD de Londres (cf. n° 534 p.32). Simultanément, DREYFUS FUND a créé à Curaçao le Fonds THE DREYFUS INTERCONTINENTAL INVESTMENT FUND N.V.-DIF.

Le groupe français, qui a récemment noué des liens avec les banques de New York BROWN BROTHERS HARRIMAN & C° (cf. n° 550 p.35) et KUHN, LOEB & C° et de Londres S.G. WARBURG & C° LTD (cf. n° 546 p.32), prépare une réorganisation de ses structures en France : la STE D'INVESTISSEMENT & DE GESTION SA, en cours de transformation en société d'investissement à capital variable (SICAV), sera alors fusionnée avec la compagnie FRANCE INVESTISSEMENT SA (cf. n° 505 p.26), devenue SICAV fin 1966. Par ailleurs, une nouvelle SICAV, spécialisée dans les valeurs immobilières, sera lancée courant 1970 sous le nom de PIERRE INVESTISSEMENT SA (capital initial de F. 20 millions). Les principaux autres membres du groupe sont les compagnies d'investissement STE DE PLACEMENTS INTERNATIONAUX SA (cf. n° 498 p.32), de recherche en investissement CETIG-CENTRE D'ETUDES POUR L'INVESTISSEMENT & LA GESTION SA (qui contrôle la STE BANCAIRE DE PARIS SA - cf. n° 505 p.30) et immobilières IMMINVEST SA (cf. n° 191 p.23) et IMMOTEC SA.

** (554/29) Axé sur les valeurs du Marché Commun, le Fonds NEW EUROPEAN & GENERAL INVESTMENT TRUST LTD-NEGIT de Londres a transféré ses activités à Luxembourg, où il a créé la compagnie NEGIT SA (capital de \$ 5 millions) avec sa filiale de rachat NEGIT REPURCHASE C° SA (capital de \$ 5.000).

Ce Fonds est né en mai 1959 d'une association entre les banques CREDITO ITALIANO SpA de Milan (cf. n° 544 p.30), BANKHAUS SAL.OPPENHEIM JR & C° de Cologne (cf. n° 549 p.31), LIPPMAN ROSENTHAL & C° N.V. d'Amsterdam (cf. n° 519 p.29), BANQUE LAMBERT Scs de Bruxelles (cf. supra), BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA de Paris (participation portée aujourd'hui par PARIBAS INTERNATIONAL SA - cf. n° 545 p.23), UNION DE BANQUES SUISSES SA de Zurich (cf. n° 541 p.33), J. HENRY SCHRODER WAGG & C° LTD de Londres (groupe SCHRODERS LTD - cf. n° 502 p.34) et SAMUEL & C° LTD - lequel a fusionné depuis avec un autre groupe britannique pour former HILL, SAMUEL & C° LTD (cf. n° 541 p.28).

** (554/29) Filiale de la BANQUE LAMBERT Scs de Bruxelles (cf. supra, p.28), la BANQUE LAMBERT-LUXEMBOURG SA (cf. n° 550 p.35) s'est donnée une filiale quasi-absolue à vocation de holding, SODEGEPRIMA SA (Bruxelles) au capital de FB. 5 millions, dont les premiers administrateurs sont MM. Charles Maurer, Sylvain Lasar et Jean-Pierre Arend.

La fondatrice a participé à titre symbolique à la création en novembre 1969 du holding de Luxembourg UNITED STATES & INTERNATIONAL PROPERTIES U.S.I.P. SA (capital de \$ 10 millions), que contrôle à 99,40 % sa société-soeur CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE SA de Bruxelles (cf. n° 531 p.37). Cette dernière a également présidé en octobre 1969 à la création à Courtrai de la compagnie immobilière VLAAMSE ONTWIKKELINGSMIJ. N.V. (capital de FB. 5 millions).

** (554/30) Liée au groupe belge "HALLET" (cf. n° 520 p.31), la CIE FINANCIERE IPPA SA de Bruxelles (cf. n° 539 p.34) s'est donnée à Luxembourg une filiale de portefeuille, OMNIUM EUROPEEN DE GESTION SA (capital de F. Lux. 6 millions), avec MM. R. Baert, H. Pauwels et P. Loir pour administrateurs.

Elle en partage le contrôle avec sa propre compagnie-mère STE HYPOTHECAIRE BELGE & CAISSE D'EPARGNE IPPA SA (Anvers) et quatre sociétés du groupe : MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION SA (Luxembourg), STE BELGE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS SA, TRANSACTIONS GENERALES-TRANSGA SA et EXPLOITATIONS RURALES & URBAINES SA (toutes trois de Bruxelles).

** (554/30) Il entre dans les intentions du groupe public de Rome I.M.I.-ISTITUTO MOBILIARE ITALIANO (cf. n° 552 p.44) de participer pour 50 % à la création d'une société financière d'aide à la reconversion des entreprises et de participations dans des industries nouvelles ou de pointe, dotée d'un fonds de roulement de Li. 50 milliards et au capital de laquelle il contribuera au départ pour Li. 15 milliards. Il y sera associé à trois autres groupes publics (16,6 % chacun), E.F.I.M. (cf. infra), E.N.I.-ENTE NATIONALE IDROCARBURI SpA et I.R.I.-ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE.

** (554/30) Administrateur de plusieurs sociétés du groupe de construction immobilière de Hambourg "NEUE HEIMAT" GEMEINNÜTZIGE WOHNUNGS- & SIEDLUNGS GmbH (cf. n° 542 p.18), qui appartient aux syndicats allemands à travers la société VERMÖGENSVERWALTUNGS- & TREUHANDGES. DES DEUTSCHEN GEWERKSCHAFTSBUNDES mbH (Düsseldorf), M. Albert Vietor est président à Luxembourg de la société de portefeuille SIFRA SA, nouvellement formée au capital de F. 20.000, et qui compte parmi ses administrateurs la société EUROPEC SA (Paris).

** (554/30) Présidée par M. G. Protti et dirigée par M. Giancarlo Rossi, la BANCA ANTONIANA Scrl de Padoue (cf. n° 546 p.32) a étendu ses intérêts dans les provinces de Trieste et Gorizia, maintenant qu'est devenue effective sa fusion à Trieste avec la BANCA POPOLARE GIULIANA Scrl (quatre agences à Trieste et succursales à Gorizia, Monfalcone et Grado).

Créée en 1921 et présidée par M. Giorgio Amodeo, celle-ci (société absorbée) présentait fin 1969 un bilan totalisant plus de Li. 13,5 milliards, comprenant un capital et des réserves de Li. 127 millions et des dépôts et comptes courants de plus de Li. 4,5 milliards (ces derniers totalisant Li. 88 milliards pour la société absorbante).

** (554/30) Membre à Bruxelles et Anvers du groupe CONTINENTAL ILLINOIS NATIONAL BANK & TRUST C° de Chicago, la BANQUE EUROPEENNE D'OUTRE-MER SA (cf. n° 541 p.29) a négocié la reprise à Malines de la majeure partie des actifs de la CENTRUMBANK N.V., notamment ses activités bancaires et son immeuble de Malines où elle ouvrira sa quinzième agence dans le pays.

** (554/30) A la suite d'un accord conclu entre la sixième banque américaine, BANKERS TRUST de New York (cf. n° 549 p.31), et le groupe allumettier suédois SVENSKA TÄNDSTICKS A/B de Jönköping (cf. n° 532 p.19), la première a porté de 24 % à 51 % environ sa participation dans la DEUTSCHE UNIONBANK GmbH de Francfort (cf. n° 539 p.32), au capital de DM. 14 millions, la participation suédoise y revenant de 51 % à 24 % environ et l'intérêt de la HESSISCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE de Francfort (cf. n° 548 p.28) y restant inchangé à 25 %.

** (554/31) La compagnie de Londres SAMUELSON FILM SERVICE LTD (cf. n° 426 p.32) s'est donnée à Paris une filiale, SAMUELSON FRANCE SA (capital de F. 750.000), qui, présidée par M. Willem van Mastrigt, directeur de la filiale créée à Amsterdam en 1967, a pour objet le leasing d'équipements de prise de vue ou réalisation cinématographiques.

** (554/31) La BANCO POPULAR ESPANOL SA de Madrid (cf. n° 481 p.26) prépare l'installation de deux agences à Paris, où elle dispose d'une succursale depuis 1968.

Dans le pays, elle est également présente depuis 1969 à Marseille et à Nîmes. A l'étranger, ses principaux bureaux se trouvent à Francfort, Genève, Londres, Mexico et Caracas.

** (554/31) Possédant depuis peu (cf. n° 547 p.30) un bureau à Tokyo, ouvert en association avec la BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE INDUSTRIELLE & FINANCIERE SA (Paris), la BAYERISCHE VEREINSBANK (Munich) a installé une représentation à Rio-de-Janeiro pour l'Amérique Latine.

** (554/31) La CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. supra) s'est donnée à Paris trois filiales cadres : CIE EUROPEENNE DE FINANCEMENT & DE PARTICIPATIONS-EUROFI SA, STE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & D'ETUDES MOBILIERES-SAPARFI SA et NOUVELLE STE DE FINANCEMENT & DE PARTICIPATIONS MOBILIERES-NOFIPAR SA, qui, avec respectivement pour président MM. Guy Larouze, Jean-Pierre Patte et Yvon Duret, sont au capital de F. 100.000 chacune.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(554/31) Le groupe espagnol de produits alimentaires frais et en conserves VICENTE PASCUAL-PASCUAL de Pego/Alicante (cf. n° 449 p.27) a présidé à la naissance à Rungis/Val-de-Marne de la société PASCUAL-FRANCE SA (capital de F. 5 millions), qui, sous la présidence de M. Michel Egozcue (Perpignan), est directement contrôlée par les firmes espagnoles PASCUAL ERMANOS de Pego (majoritaire) et CONDAL SA (Calalla) ainsi que française FRUITS VALSOL SA (Marseille).

Le groupe était déjà présent à Paris depuis 1968 avec la société PASCUAL PROMOTION SA, que préside M. M. de Protat, et il dispose à Bruxelles de la filiale PASCUAL BELGIQUE Sprl (cf. n° 439 p.32).

** (554/31) La compagnie laitière de Munich ALLGÄUER ALPENMILCH AG (cf. n° 547 p.31) a acquis un intérêt de moitié dans l'entreprise de panification fine (biscuits sucrés et salés) et chocolaterie JOSEPH WOLF KG d'Alsbuch/Bergstr. (cf. n° 485 p.32).

Celle-ci (fonds de commandite de DM. 6 millions), qui réalise avec 650 personnes (usines au siège et Darmstadt-Eberstadt) un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 40 millions, possède une filiale industrielle en Autriche, PAUL WOLF GmbH (Salzburg-Grödig), et elle distribue notamment les spécialités de l'entreprise britannique de confiserie et chocolaterie JOHN MACKINTOSH & SONS LTD (Norwich /Norf.). La compagnie de Munich est filiale du groupe alimentaire suisse URSINA-FRANCK AG de Berne (cf. n° 550 p.44), issu de la récente absorption du groupe INTERFRANCK HOLDING AG (Zurich) par le groupe OURSINA SA (Konolfingen/Berne), lequel a porté son capital de FS. 16,8 à 50,4 millions.

** (554/32) Quatre entreprises allemandes de négoce en gros de bières et soft drinks, réalisant ensemble des ventes annuelles de 1,2 million hl et employant 1.500 personnes, se sont associées pour créer la société IB INTERBIER GES. ZUR FÖRDERUNG DES BIER- & GETRÄNKEHANDELS mbH (Cologne). Il s'agit de HEINRICH NAGEL KG (Elze/Hanovre), PAUL ED. NÖLTING & C° KG (Hambourg), A. SCHMID oHG (Stuttgart). et MATTH. HARZHEIM KG (cf. n° 539 p.28) de Cologne (avec succursales à Bonn, Düsseldorf, Aix-la-Chapelle, Mülheim/Ruhr, Harsenfeld/Eifel, etc...).

Cette dernière, leader de la branche sur le marché national, appartient à la famille Harzheim, également propriétaire de la brasserie ACTIEN-BRAUEREI DORMAGEN (Dormagen). Avec pour associée personnellement responsable la firme MATTH. HARZHEIM VERWALTUNGS GmbH, elle possède de nombreuses filiales ou affiliées: JOSEF THORA KG INTERNATIONALE PEDICTION (Cologne), BIERHAHN-BETRIEBE GmbH (Cologne), HATO-GETRÄNKE GmbH (Eschweiler), KESS BETEILIGUNGS GmbH (Rheda), GETRÄNKE LANDWEHR-KESSLER KG (Rheda), BIERODA TRANSPORT GmbH (Cologne), HARZHEIM SAAR & C° KG (Bous/Sarre) ainsi qu'en France THORA Sarl (Strasbourg).

** (554/32) Une concentration dans l'industrie laitière et fromagère des Pays-Bas a été réalisée entre quatre groupes représentant un chiffre d'affaires annuel de Fl. 750 millions et rassemblant 70 beurreries et 38 fromageries. Elle s'est effectuée au profit de N.C.Z.-NATIONALE COÖPERATIEVE ZUIVELVERKOOPCENTRALE C.A. d'Amsterdam et Meppel (cf. n° 550 p.36), qui a absorbé les coopératives de Zutphen OVERIJSELSE COÖPERATIEVE ZUIVELVERKOOPVERENIGING (GOCZ), d'Aalten COÖP. HANDELSCOMBINATIE VOOR ZUIVELPRODUCTEN "DE GRAAFSCHAP" C.V. et de Gouda COÖP. PRODUCTEN HANDELSVERENIGING "DE PRODUCTEN" C.V.

Occupant quelque 750 personnes, le nouveau groupe N.C.Z. ainsi élargi dispose désormais de six centres de conditionnement et emballage à Alkmaar, Gouda, Meppel, Zutphen, Lochem et Aalten.

** (554/32) Une association paritaire conclue entre les entreprises allemandes de panification fine PAULY STEMLER GmbH & C° KG (Friedrichsdorf) et MAX HULTSCH, SALZ- & KNABBERGEBACK de Weilburg (cf. n° 311 p.28), qui réalise avec 180 salariés des ventes annuelles de l'ordre de DM. 10 millions, a donné naissance à la société PRODUKTIONS-GESELLSCHAFT NAHRUNGSMITTEL GmbH (Weilburg).

** (554/32) Animée par Mme Luigia Moretti, la brasserie italienne MORETTI (Udine, avec usines au siège, Rome et Bologne) investira quelque Li. 2,36 milliards dans la construction dans le Mezzogiorno (Popoli/Pescara) d'une unité de 200.000 hl/an, occupant quelque 200 personnes et qui sera exploitée par une nouvelle affiliée locale, BIRRA MORETTI SUD SpA (capital de Li. 490 millions).

** (554/32) La compagnie israélienne d'exportation de produits agricoles AGREXCO-AGRICULTURAL EXPORT C° LTD (Tel Aviv) a ouvert à Francfort une succursale compétente pour l'ensemble de l'Europe et a désigné MM. A. Dov Rosen, J. Froehlich et H. Ehlert pour en être fondés de pouvoir.

METALLURGIE

(554/33) La compagnie française de portefeuille SOFICAS-SOC. FINANCIERE DE CHAUDRONNERIE & ALLIAGES SPECIAUX SA (Villeneuve-St-Germain/Aisne) a participé pour 50 % à la création à Barcelone de l'entreprise de chaudronnerie ANLLERIE SA (capital de Ptas 1 million), en association pour le solde avec la firme locale A. LLEAL-BRUNET.

SOFICAS est filiale paritaire des sociétés de chaudronnerie STE JEAN BERTHIER ANC. ETS VINCENT SA (Villeneuve-St-Germain)-qui, animée par M. Jean Berthier et forte de 140 employés, a réalisé en 1968 un chiffre d'affaires de F. 10 millions - et ETS PAPILLON & CIE Sarl (Douai/Nord), propriété de Mme Papillon et de MM. A. Renard, gérant, et Avot.

** (554/33) Les entreprises françaises ATELIERS DE CONSTRUCTION MECANIQUE, ESSIEUX & RESSORTS-ACMER SA de Paris (cf. n° 524 p.28), RESSORTS DU NORD SA de Paris (affiliée pour 1,98 % à la précédente et filiale à 52,80 % du groupe DENAIN-NORD-EST-LONGWY SA) et MANUFACTURE GENERALE DE RESSORTS SA (Beauchamp/Val d'Oise) ont formé, avec le concours des services spécialisés de la BANQUE WORMS & CIE SA de Paris (cf. n° 553 p.32), le groupement d'intérêt économique RESSORTS INDUSTRIE G.I.E., dont l'objet est la commercialisation de leurs fabrications, la coordination de leurs services d'études et la prospection de nouveaux marchés.

Spécialisée dans la fabrication des ressorts à lames, barres de torsion et attaches élastiques, ainsi que dans la chaudronnerie à travers sa filiale CIE VALOISIENNE DE CONSTRUCTION INDUSTRIELLE SA (Crcuy-Soissons/Aisne) et la fabrication de containers à travers la STE INTERCONTINENTALE DES CONTAINERS SA (Paris), la seconde des fondatrices (usine à Douai) a réalisé en 1968 un chiffre d'affaires de F. 48,7 millions. La première, qui pour sa part fabrique à Chatenois-les-Forges/Belfort des essieux et ressorts pour automobiles et chemins de fer, est également intéressée dans le nettoyage industriel grâce à sa filiale de Paris ELAN SA; son chiffre d'affaires s'est établi en 1969 à F. 29,6 millions. Quant à la troisième, elle produit dans son usine au siège des ressorts à lames pour automobiles et camions ainsi que chaînes antidérapantes; son chiffre d'affaires s'est élevé à F. 24,3 millions en 1969.

** (554/33) Membre depuis fin 1968 du groupe ILLINOIS CENTRAL INDUSTRIES INC. (Chicago), la compagnie américaine ABEX CORP. (cf. n° 442 p.22) a conclu, à travers sa filiale de Genève ABEX INTERNATIONAL SA (cf. n° 422 p.24), une association avec la firme de Turin et Milan FRENDO SpA (cf. n° 386 p.21) pour la fabrication à Orzinuovi/Milano de produits métallurgiques de friction pour freins et embrayages, moteurs, avions, roulements etc... sous licence de sa Division S.K. WELLMAN C° (Bedford/O. et Cleveland/O.). Le cadre en sera une filiale commune à Milan, FRENDO-ABEX SpA (capital de Li. 600 millions), opérationnelle fin 1970.

ABEX (anc. AMERICAN BRAKE SHOE), qui exploite plus de 60 usines aux Etats-Unis, Canada, Mexique et Europe, dispose de nombreuses affiliées à l'étranger, notamment en Italie (Milan), République Fédérale (Hilden et Wiesbaden), France (Paris), Belgique (Herstal), Autriche (Linz), Grande-Bretagne, etc...

** (554/33) Le groupe sidérurgique et mécanique d'Essen FRIED. KRUPP GmbH (cf. n° 550 p.38) a pris le contrôle aux Etats-Unis de l'entreprise de représentations commerciales et engineering CARL G. BRIMMEKAMP & C° (San Francisco), qui assure dans l'ouest du pays les intérêts de plusieurs de ses filiales.

** (554/34) L'échec de ses négociations avec la compagnie VEREINIGTE DEUTSCHE METALLWERKE AG de Francfort (filiale à 86,7 % du groupe METALLGESELLSCHAFT AG - cf. n° 544 p.32) a conduit l'entreprise métallurgique de Hanovre KABEL- & METALLWERKE HUTEHOFFNUNGSHÜTTE AG (cf. n° 535 p.34), membre du groupe HANIEL à travers la compagnie GUTEHOFFNUNGSHÜTTE AKTIENVEREIN (GHH) de Nuremberg, à la conclusion d'un accord de coopération en matière de métaux non-ferreux avec la compagnie spécialisée WIELAND-WERKE AG d'Ulm (cf. n° 478 p.28).

Au capital de DM. 32 millions, celle-ci a réalisé en 1969 avec 5.000 salariés un chiffre d'affaires de DM. 450 millions. Elle possède une filiale commerciale à Paris, WIELAND FRANCE Sarl.

** (554/34) L'entreprise d'échafaudages métalliques, matériels de travaux publics, bungalows roulants, etc... STE FRANCAISE DES ECHAFAUDAGES "SELF-LOCK" SA d'Aulnay/Seine-St-Denis (cf. n° 457 p.27) a transformé sa succursale de Lausanne en filiale sous le nom d'ECHAFAUDAGES SELF LOCK SA (capital de FS. 200.000), présidée par M. Marc Duvoisin.

La fondatrice est filiale à 90 % de la compagnie de Paris ENTREPOSE SA (cf. n° 544 p.35), elle-même membre du groupe VALLOUREC SA de Paris (cf. n° 549 p.35).

** (554/34) L'entreprise métallurgique allemande ROTHE ERDE SCHMIEDAG AG de Hagen (cf. n° 533 p.25) s'est donnée à Milan une filiale commerciale (notamment produits sidérurgiques et roulements à billes) quasi-absolue, ROTHE ERDE ITALIANA SpA (capital de Li. 10 millions), dont l'administrateur unique est M. Günther Schäfer, et où elle a pour associée symbolique sa société-soeur DORTMUNDER PLASTIK GmbH (Dortmund).

La fondatrice, qui possède une filiale à Vienne, ROTHE ERDE-SCHMIEDAG GmbH, est filiale du groupe sidérurgique HOESCH AG de Dortmund (cf. n° 550 p.32) - lequel projette une réorganisation de ses structures devant se traduire notamment par l'absorption de 18 filiales.

** (554/34) Spécialisée dans les boucles en métal et autres accessoires métalliques pour l'industrie textile, l'entreprise allemande GUTOS-METALLSCHLIESSENFABRIK BADER & HOCH KG (Pforzheim) s'est donnée une filiale de vente à Vienne, GUTOS-METALLSCHLIESSEN VERTRIEBS GmbH (capital de Sch. 100.000), dont les premiers gérants sont MM. Bruno Bader, Fritz Hoch et Otto Loher (tous de Pforzheim).

** (554/34) Affilié pour 16 % aux groupes STE GENERALE DE BELGIQUE SA (Bruxelles) et SCHNEIDER SA (Paris), le groupe sidérurgique de Luxembourg ARBED-ACIERIES REUNIES DE BURBACH-EICH-DUDELANGE SA (cf. n° 459 p.21) a négocié avec le groupe COCKERILL-OUGREE-PROVIDENCE SA de Seraing (cf. n° 541 p.35) le rachat à celui-ci d'une partie de sa participation de 27 % à Gand dans la compagnie SIDMAR-SIDERURGIE MARITIME SA (cf. n° 542 p.34); cette participation reviendra à 20 % environ, celle d'ARBED passant à 55 % environ.

** (554/34) Le groupe de Rotterdam O.G.E.M.-OVERZEE GAS- & ELECTRICITEIT-MIJ. N.V. (cf. n° 550 p.26) s'est assuré à Maarrassen le contrôle de l'entreprise de tôlerie et galvanisation N.V. PLAATWERKERIJ & VERZINKERIJ v/h P. BAMBENS & ZOON (cf. n° 436 p.32).

Animée par M. S.K. Bernt, devenu administrateur d'O.G.E.M., cette entreprise, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de Fl. 27 millions, contrôle depuis fin 1967 la firme de galvanisation à chaud VERZINKERIJ E. CLEMENS & ZOON N.V. (Ablasserdam). Elle a une filiale, ALVER N.V. (Vianen), spécialisée dans l'anodisation de l'aluminium et plaques métalliques sensibles pour arts graphiques (offset).

** (554/35) Membre du groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA (Bruxelles), à travers la société de portefeuille TRACTION & ELECTRICITE SA, la firme de Bruxelles SADA-CEM-SA D'APPLICATIONS DE LA CHIMIE DE L'ELECTRICITE & DES METAUX SA (cf. n° 545 p.33) va transférer son Département "fabrications métalliques" (usine de Haine-St-Paul), représentant un actif net de FB. 15 millions, à la firme de Drogenbos ATELIERS DE FOREST SA (cf. n° 498 p.26), dont elle sera ainsi le principal actionnaire.

** (554/35) Les entreprises françaises d'articles de quincaillerie, plomberie, etc... COMPTOIR GENERAL DES FERS & QUINCAILLERIE Sarl (Chalons-sur-Saône/S. & L.), STE INDUSTRIELLE DE VENTE SA (Tarbes/Htes Pyrénées), ETS DELETANG SA (Poitiers/Vienne) et COMPTOIR DE MATERIAUX ROGER DESNOS SA (Le Mans/Sarthe) se sont associées pour former à Paris la société à capital variable SANILABEL SA, que préside M. Jacques Vasseur (Orléans/Loiret), et dont l'objet est l'achat pour leur compte de tous matériels sanitaires.

PAPIER

(554/35) Le groupe néerlandais de matériels reprographiques, machines de bureau, produits chimiques pour arts graphiques et papiers spéciaux "Oce" VAN DER GRINTEN N.V. de Venlo (cf. n° 551 p.37) a pris à Luxembourg le contrôle de l'entreprise SELF COPY INTERNATIONAL SA, où la société de portefeuille de Luxembourg EUROPEAN ENTERPRISES DEVELOPMENT C°-E.E.D. SA (cf. n° 531 p.31) reste minoritaire, et dont le capital a été porté à \$ 80.000. récemment.

SELF COPY, qui produit des papiers autocopieurs sans carbone sous licence de la firme italienne RIVEL (cf. n° 467 p.31), possède deux filiales d'exploitation, l'une en France (PAPIERS & PROCEDES SPECIAUX-PEPS Sarl - anc. PAPIERS SPECIAUX NAVARRE - cf. n° 399 p.29), l'autre en Italie. Elle a entamé des négociations aux Etats-Unis en vue d'une association pour l'introduction de ses fabrications sur le marché américain.

Par ailleurs, le groupe de Venlo a mené à bon terme ses négociations avec le groupe britannique LAMSON INDUSTRIES LTD (cf. n° 551 p.36) en lui reprenant, au prix de Fl. 12 millions, le contrôle à Londres des deux entreprises de machines à photocopier ANSON-SKYCOPY LTD et GEORGE ANSON & C° LTD. Dirigées désormais par MM. A.G. Buckley, Th. P.W. Sanders et F.S. Bates, celles-ci, dont le chiffre d'affaires annuel cumulé est supérieur à £ 1,7 million, compléteront un réseau commercial comprenant déjà chez les Sept des filiales en Autriche, Danemark, Suède et Norvège.

** (554/35) Le groupe papetier et forestier américain WEYERHAEUSER C° de Tacoma/Wash. (cf. n° 513 p.33) a accordé à la compagnie DEUTSCHE PRES-TOCK GmbH & C° KG de Düsseldorf une licence de son nouveau matériau "Pres-tock" à base de fibres de bois, résines synthétiques et naturelles.

Nouvellement formée par une trentaine de commanditaires, la compagnie allemande a pour associée personnellement responsable la firme DEUTSCHE PRES-TOCK GmbH (Hanovre), propriété pour 51 % de la société PRES-TOCK GmbH et pour 49 % de son propre gérant, M. Wolfgang Lippis. Pour l'exploitation de cette licence, elle projette la construction à Sontra/Rotenburg d'une usine de capacité de 15.000 t./an, réclamant un investissement de l'ordre de DM. 15 millions, avec pour agent de promotion la compagnie CENTRUM FINANZ GmbH (Francfort), détentrice des licences WEYERHAEUSER notamment pour la République Fédérale.

** (554/36) Affiliée pour 10,14 % au groupe papetier LA CELLULOSE DU PIN SA de Paris (cf. n° 540 p.34), l'entreprise d'emballages en papier LA CHARFA SA de Paris (cf. n° 448 p.37) a négocié l'absorption de la firme SACHERIES D'ALSACE SA au capital de F. 6 millions (cf. n° 539 p.41), dont elle est le principal actionnaire avec LA CELLULOSE DU PIN (35 % chacune), aux côtés des compagnies LA ROCHETTE CENPA (cf. infra) et L'OMNIUM DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES & FINANCIERES SA (groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS - cf. supra p.20) ainsi que du groupe papetier suédois FISKEBY A/B de Noorköping (cf. n° 539 p.41) pour 10 % chacun.

Créée en décembre 1967 par LA CHARFA et LA CELLULOSE DU FIN, la firme absorbée était contrôlée à 65 % jusqu'en 1969 par LA ROCHETTE-CENPA qui lui avait fait apport de son usine de sacs à grande contenance de Schweinhouse/Bas-Rhin.

** (554/36) Le groupe d'Amsterdam BÜHRMANN-TETTERODE N.V. (cf. n° 482 p.25) a négocié la prise du contrôle à Nimègue de la firme de papiers fins et papiers tissus pour ménage et hygiène N.V. NEDERLANDSE EXPORTPAPIERFABRIEK-NEFA, dont il coordonnera les activités avec celles de sa filiale de même spécialité VROMEN & PAPIERFABRIEK DOETINCHEM N.V. (usine à Zelhem/Gld. - cf. n° 427 p.29).

Animée par M. H.B. Jacobs et J.A.M. Engelen, NEFA occupe quelque 500 personnes et a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de Fl. 23 millions.

** (554/36) Décidée récemment (cf. n° 514 p.30), la rationalisation des installations de transformation du groupe papetier LA ROCHETTE CENPA SA de Paris (cf. n° 540 p.35) est devenue effective, avec l'apport de son usine de sacs et sachets en papier de Schiltigheim/Bas-Rhin (évalué, brut, à F. 3,4 millions) à la compagnie SONALSAC SA (Paris). Jusqu'à présent filiale de l'entreprise d'emballages souples étanche ETS MORQUIN & MUGUET SA (Vitry/Val-de-Marne) - qui lui a apporté son usine de Beautiran/Gironde (F. 330.000) - SONALSAC a en conséquence élevé son capital à F. 5,25 millions, et est désormais sous le contrôle de LA ROCHETTE CENPA pour 69,2 %.

PARFUMERIE

(554/36) Les intérêts en Belgique du groupe chimico-pharmaceutique de Bâle H. HOFFMANN-LA ROCHE & C° AG (cf. n° 525 p.19) se sont enrichis à Forest-Bruxelles d'une affiliée, GIVAUDAN (BELGIQUE) SA (capital de FB. 1 million), spécialisée dans les produits aromatiques pour parfumerie, cosmétiques, savonnerie, produits alimentaires ou pharmaceutiques. Dirigée par MM. Léon de Rudder (Vernier-Genève), J. Delville et Y. Delannoy, la nouvelle affaire a eu pour fondatrices les sociétés suisses L. GIVAUDAN & CIE SA (Vernier), AG FÜR RIECHSTOFFE & AROMEN (Coire), TH. MÜHLETHALER SA (Vernier), PRODIGA SA (Glarus), REBA AG (Bâle) et DREIROSEN AG (Bâle).

Liée financièrement depuis 1963 (cf. n° 330 p.28 et 286 p.27) au groupe de Bâle, GIVAUDAN a pris récemment une importante participation en France dans l'entreprise de produits aromatiques P. ROBERTET & CIE SA (Grasse, Nyons, Sault et Belvèze), que préside M. Jean Maubert et qui exporte 70 % de sa production grâce à un important réseau de filiales et bureaux à l'étranger, notamment en Espagne (Reus/Taragona), Turquie (Istamboul), Etats-Unis (New York), Argentine (Buenos Aires), Brésil (Sao Paulo), Mexique (Mexico) et Japon (Tokyo).

** (554/37) Le groupe américain de cosmétiques et parfums ESTEE LAUDER INC., animé depuis New York par MM. Estee, Joseph et Leonard A. Lauder (cf. n° 501 p.36), a renforcé son réseau commercial en Italie (cf. n° 530 p.32) en créant à Milan la société CLINIQUE LABORATORIES Srl (capital de Li. 9 millions) pour la gestion d'instituts de beauté et salons de coiffure.

Présidée par M. E. Lauder, celle-ci est sous le contrôle direct de deux filiales du groupe à Toronto/Ontario : ESTEE LAUDER COSMETICS LTD (qui contrôle notamment la filiale créée à Milan en 1969), majoritaire, et WHITMAN LABORATORIES LTD.

PETROLE

(554/37) Renforçant sa position chez les Six, le groupe CONTINENTAL OIL C° de Wilmington/Del. (cf. n° 549 p.30) vient de prendre deux initiatives : 1) en France il a installé une filiale à Paris, CONOCO Sarl (capital de F. 20.000), qui, avec pour gérant M. Edouard Rerolle, est à vocation de bureau de recherches techniques pour les produits minéraux et leurs dérivés; 2) en République Fédérale il a acquis à travers sa filiale SOPI MINERALÖL-PRODUKTE GmbH de Munich (cf. n° 462 p.44), les actifs de l'entreprise de distribution pétrolière SENGEISEN & SOHN KG (Friedberg/Hesse), qui occupe une cinquantaine de personnes.

Cette seconde opération, succédant à la reprise en 1967 du réseau de stations-service ALLGUTH, puis en 1969 de l'entreprise VK-VOLKS-KRAFTSTOFF GmbH GEORG VON OPEL de Francfort (cf. n° 530 p.28), donne au groupe américain (qui possède à Hambourg une succursale à l'enseigne CONOCO DEUTSCHLAND INC.), le contrôle en République Fédérale d'un réseau comprenant 214 points de vente sous la marque "Sopi", 183 sous la marque "VK" et 140 sous la marque "Conoco". Dans ce pays, il est également intéressé pour 10 % dans la raffinerie OBERRHEINISCHE MINERALÖLWERKE GmbH (Karlsruhe), qui, avec une capacité de 6,25 millions de t./an, est filiale paritaire (45 % chacune) des compagnies VEBA-CHEMIE AG (Gelsenkirchen-Buer) et DEUTSCHE ERDÖL AG de Hambourg (groupe TEXACO INC. de New York - cf. n° 532 p.38), ainsi que pour 50 % dans l'entreprise CONDEA PETROCHEMIE GmbH (Brunsbüttelkog) en association pour le solde avec la DEUTSCHE ERDÖL.

Les autres intérêts du groupe dans la CEE sont nombreux : CONOCO CHEMICALS EUROPE SA de Bruxelles, CONTINENTAL OIL (NEDERLAND) N.V. de Rotterdam, CONTINENTAL OIL C° OF ITALY SpA de Milan, etc...

** (554/37) L'association nouée en avril 1968 (cf. n° 456 p.31) et renforcée fin 1969 (cf. n° 505 p.34) dans le domaine de la distribution pétrolière aux Pays-Bas, Belgique et République Fédérale entre les groupes STANDARD OIL C° OF CALIFORNIA (San Francisco/Cal.) et S.H.V.-STEENKOLEN HANDELS VEREENIGING N.V. (Utrecht) a conduit ceux-ci à fusionner leurs intérêts respectifs dans ces pays en y créant des filiales communes, opérationnelles depuis le début 1970.

1) S.H.V. et la filiale à New York CHEVRON OIL EUROPE INC. (cf. n° 534 p.36) du groupe américain ont constitué à parité aux Pays-Bas la société CALPAM N.V. (Utrecht) au capital de Fl. 0,5 million, qui, dirigée par M. A. Schuitemaker, commandite une nouvelle société de vente, CALPAM NEDERLAND C.V. (Utrecht), et contrôle à Bruxelles la nouvelle CALPAM BELGIUM N.V. (capital de FB. 0,2 million).

2) en République Fédérale, les produits "Chevron" - y compris carburants et lubrifiants pour navires - sont distribués par la nouvelle DEUTSCHE CALPAM GmbH & C° KG (Hambourg), que commandite la société de portefeuille CALPAM GmbH (capital de DM. 20.000), formée à Hambourg par CALPAM N.V.

** (554/38) En fonction du rapprochement de ses activités commerciales en Belgique (cf. supra) avec celles du groupe néerlandais S.H.V.-STEENKOLEN-HANDELSVEREENIGING N.V., le groupe STANDARD OIL OF CALIFORNIA a rationalisé ses intérêts dans ce pays en fusionnant deux affiliées - à travers CHEVRON OIL EUROPE INC. de New York - à Bruxelles : CHEVRON PETROLEUM C° N.V. (actif brut de FB. 1.550,92 millions) et CHEVRON OIL BELGIUM N.V. (cf. n° 532 p.39), par absorption de la première par la seconde qui a porté en conséquence son capital à FB. 357,12 millions.

Le groupe américain achève la construction à Feluy d'une raffinerie de 7 millions de t./an qui, opérationnelle en 1971, sera reliée à Anvers par un pipe-line branché sur l'oléoduc Rotterdam-Anvers de 24 millions de t./an (dont 5 millions pour CHEVRON). Cet oléoduc sera exploité par une nouvelle société à Anvers, PIPELINE ROTTERDAM ANVERS (BELGIQUE) SA (capital de FB. 81 millions), dont CHEVRON OIL BELGIUM est actionnaire pour 16,6 %, le solde étant partagé (27,8 % chacun) par les groupes PETROFINA SA (Bruxelles), STANDARD OIL C° OF NEW JERSEY (New York) et BRITISH PETROLEUM C° LTD (Londres).

PHARMACIE

(554/38) Les groupes américains DIAMOND SHAMROCK CORP. de Cleveland/C. (cf. n° 530 p.32) et G.D. SEARLE & C° de Chicago (cf. n° 541 p.38) sont associés à parité à Milan dans la nouvelle entreprise de produits antibiotiques et ferments DIASPA SpA (capital autorisé de Li. 40 millions), le premier à travers sa filiale TECNOPLASTICA-TRA-MA.T.-TRAFILATURA MATERIE TERMOPLASTICHE SpA (Turin), et le second à travers son affiliée STA PRODOTTI ANTIBIOTICI SpA (Milan).

** (554/38) Membre à Boxmeer du groupe AKZO N.V. (Arnhem) à travers le holding KON. ZOUT ORGANON N.V. (cf. notamment n° 549 p.20), la compagnie INTERVET INTERNATIONAL N.V. (anc. N.V. VETERINAIRE PRODUCTENHANDEL U.P.H. d'Amsterdam) s'est donnée à Bruxelles une filiale spécialisée dans les vaccins et produits vétérinaires, INTERVET BELGIQUE SA (capital de FB. 300.000), présidée par le Dr. Aubin Fanard et dirigée par le Dr. Franz Debecker.

La fondatrice, qui a des filiales INTERVET en France (Chatou/Yvelines - cf. n° 442 p.29) et au Royaume-Uni, partage le contrôle de la nouvelle affaire avec six sociétés du groupe aux Pays-Bas : ZWANENBERG ORGANON N.V., ORGANON N.V., ORGANON NEDERLAND N.V. et NOURYPHARMA N.V., toutes à Oss, ainsi que LABORATORIA NOBILIS N.V. et VERAPHARM N.V. de Boxmeer.

** (554/38) Le groupe pharmaceutique allemand C.H. BÖHRINGER SOHN KG d'Ingelheim (cf. n° 532 p.41) étudie l'implantation d'une usine à Reggello/Florence en Italie.

Dans ce pays, il est présent avec une filiale de vente à Milan, BÖHRINGER PRODOTTI CHIMICI FARMACEUTICI SpA, ainsi qu'une licenciée, STA ITALO-BRITANNICA L. MANETTI-H. ROBERTS & C° SpA de Florence (cf. n° 517 p.33), affiliée pour 40 % au groupe chimico-pharmaceutique de Naples PIERREL SpA (cf. infra).

** (554/38) Le groupe chimico-pharmaceutique de Naples PIERREL SpA (cf. n° 517 p.33) a créé à Naples, avec direction administrative à Milan, la société TECNOMED SpA (capital autorisé de Li. 500 millions, libéré de 20 %), qui, présidée par M. Enrico Visconti, se spécialisera dans les appareils électromédicaux et hospitaliers. Il en partage le contrôle avec sa filiale de Milan PIERREL ASSOCIATE SpA (cf. n° 509 p.37).

** (554/39) Président depuis peu à Zurich de l'entreprise de fabrication et vente d'articles optiques (notamment montures pour lunettes "Neostyle") NEOSTYLE AG (capital de FS. 100.000), M. Walter Nufer (Gerlingen/République Fédérale) a été co-fondateur pour 50 % et est administrateur unique à Milan d'une affaire à même vocation, NEOSTYLE Srl (capital de Li. 0,9 million), en association pour le solde avec la firme EUROPEAN OPTICAL CO ESTABLISHMENT (Vaduz/Liechtenstein).

** (554/39) animateur à Leiden de l'entreprise de produits adhésifs (étiquettes, banques autocollantes, films plastiques, etc...) FASSON (NEDERLAND) N.V., membre du groupe américain AVERY PRODUCTS CORP. de San Marino/Cal. (cf. n° 505 p.21), M. Johannes Cornelius Smit est gérant de la société FASSON GmbH, nouvellement formée à Vienne au capital de Sch. 100.000 pour la vente de produits adhésifs.

** (554/39) Il entre dans les intentions de l'entreprise italienne de rubans adhésifs MANULI AUTOADESIVI SpA (Castelforte/Latina) d'installer une filiale en République Fédérale.

Cette entreprise est filiale du groupe de caoutchouc industriel et câbles électriques de Milan DARDANO MANULI SpA (cf. n° 540 p.17), qui vient de se doter lui-même d'une filiale de vente à Paris, MANULI FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), avec pour gérant M. Mario Manuli.

** (554/39) Le groupe métallurgique de La Haye N.V. BILLITON MIJ. (cf. n° 553 p.35) a diversifié ses intérêts en prenant à Vijfhuizen le contrôle de l'entreprise de mousses de polyuréthane pour emballages KOPAKO KUNSTSTOFFEN N.V. Affiliée jusqu'ici à la firme N.V. BELD & VAN DER STOUWE (Zwartsluis), celle-ci, dirigée par M. J. Koopmans, occupe 45 personnes.

BILLITON possédait déjà une filiale dans ce secteur, SYNPRODO N.V. de Wijchen/Ni-mègue (cf. n° 522 p.38), spécialisée dans les mousses de polystyrène et qui a repris fin 1969 les activités de moulages par injection à Naarden de la compagnie KRITERION N.V.

PUBLICITE

(554/39) Le groupe de publicité de New York J. WALTER THOMPSON CO (cf. n° 516 p.33) a renforcé ses intérêts en Italie - une filiale à Milan, J. WALTER THOMPSON (ITALIA) SpA, dirigée par M. Harris David Campbell - en y constituant la firme EMARBI-EUROPEAN MARKET RESEARCH BUREAU ITALIA Srl (capital de Li. 30 millions), avec vocation pour les études de marchés, sondages d'opinion, etc... Présidée par M. John E. Fothergill, et dirigée par M. Ruggiero Ariotti, celle-ci est sous le contrôle direct de la filiale de New York, J.W.T. MARKETING SERVICES INC.

Le groupe a récemment pris une initiative semblable au Royaume-Uni en dotant son affiliée de Londres BRITISH MARKET RESEARCH BUREAU LTD (cf. n° 361 p.21) d'une filiale de recherche opérationnelle et études de marché, E.M.R.B.-EUROPEAN MARKET RESEARCH BUREAU LTD.

** (554/39) Spécialisée à Genève dans l'exploitation de droits de propriété industrielle et intellectuelle, notamment dans les domaines du cinéma et de la télévision, la compagnie FILMEB SA s'est donnée à Bruxelles une filiale à 65 %, AGENCE EUROPEENNE DE RADIO & DE TELEVISION SA (capital de FB. 0,5 million). Présidée par M. Robert Dogor (belge résidant à Paris) actionnaire pour 30 %, celle-ci a pour objet la publicité sous toutes ses formes.

** (554/40) Il entre dans les intentions de la cinquième agence publicitaire allemande (chiffre d'affaires de DM. 109,4 millions en 1969), TROOST KG WERBEAGENTUR de Düsseldorf (cf. n° 495 p.39), de prendre pied en Espagne avec l'ouverture d'un bureau à Barcelone.

Employant quelque 300 personnes, l'agence allemande a pour filiales à Düsseldorf les firmes MARKT-INFORMATION GmbH PUBLIC RELATIONS BERATUNG, FORM GmbH GESELLSCHAFT FÜR FORMGEBUNG et TROOST INTERNATIONAL WERBEAGENTUR GmbH. A Milan, elle contrôle à 70 % l'agence TROOST STAFF SpA, en association pour le solde avec la firme de Lausanne INTERMASA SA, et elle possède une autre principale filiale à Vienne, TROOST GES. FÜR WIRTSCHAFTSWERBUNG mbH.

** (554/40) Un accord de coopération à l'échelle mondiale, susceptible d'être renforcé par des échanges de participations minoritaires, a été conclu sous le sigle D.F.S. INTERNATIONAL entre la dixième agence de publicité aux Etats-Unis, DANCER-FITZGERALD SAMPLE INC. (New York), d'une part, et les agences associées de Düsseldorf DORLAND WERBEAGENTUR GmbH & C° KG (cf. n° 535 p.38) et de Londres DORLAND ADVERTISING HOLDINGS LTD, de l'autre.

Le partenaire britannique, cinquième agence du Royaume-Uni, réalise avec 800 collaborateurs un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de £ 22 millions. Il s'est assuré en 1966 le contrôle de l'agence W.S. CRAWFORD LTD (laquelle a une associée en Italie, CRAWFORD ITALIANA SpA), et il possède une dizaine de filiales en Grande-Bretagne. Il est sans liens financiers directs avec le partenaire allemand, tout en lui étant associé à parité à Düsseldorf dans DORLAND CRAWFORD EUROPE GmbH, ainsi qu'à titre minoritaire depuis peu à Vienne dans DORLAND WERBE GmbH.

Le partenaire allemand appartient à MM. Walther Matthes (propriétaire unique de l'agence de Berlin DORLAND WERBEAGENTUR) et Richard Roth, lesquels se partagent également le contrôle de l'agence DORLAND WERBEAGENTUR GmbH & C° KG de Munich (avec pour autre commanditaire DORLAND WERBEAGENTUR GmbH de Munich).

** (554/40) Disposant depuis peu d'une affiliée aux Pays-Bas (cf. n° 550 p.41) et d'une autre en France (cf. n° 553 p.38), l'agence de Francfort HORST SLESINA WERBE GmbH & C° KG s'est assurée, à travers son holding dernièrement constitué à Zurich SLESINA HOLDING AG (capital de FS. 100.000), un intérêt de 25 % dans l'agence de Vienne HERBERSTEIN, KUSTCHERA, INMANN GmbH.

Fondée en 1969 et ayant réalisé au cours de son premier exercice un chiffre d'affaires représentant la contre-valeur de DM. 4 millions, celle-ci a aussitôt été transformée en HERBERSTEIN, KUSTCHERA, INMANN, SLESINA GmbH.

** (554/40) Propriétaire de l'agence allemande HERMANN BRUDER KG WERBEAGENTUR (Schmidlen/Stuttgart), M. Hermann Bruder a accordé aux publicitaires suisses Ch. E. Barlogis et M. S. Jaggi, associés de l'agence de Zurich BARLOGIS & JAGGI, ainsi qu'à leur fondé de pouvoir M. Horst Kurz une option (transformable en juillet 1971) sur 75 % du fonds de commandite de son affaire, qui réalise avec 45 collaborateurs un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 18 millions.

M. H. Bruder reste associé au groupe de New York MARSTELLER INC. (cf. n° 538 p.33) au sein de la firme MARSTELLER & BRUDER INTERNATIONAL GmbH (Stuttgart-Wangen), et l'agence de Zurich garde sa filiale de Stuttgart BARLOGIS & JAGGI WERBEAGENTUR GmbH.

** (554/41) Animateurs de l'agence allemande FAHRENSON & FEHSE WERBEAGENTUR (Gräfelfing/Munich), MM. Jens Uwe Fahrenson et Klaus Fehse sont commanditaires à Zurich de l'agence WERBUNG INTERNATIONAL PAUL RUETZ & C^o KG, nouvellement formée avec M. Paul Ruetz (Maur/Zurich) pour associé personnellement responsable.

FAHRENSON & FEHSE s'est récemment (cf. n^o 547 p.37) associée à l'agence CLAR GmbH & C^o WERBEAGENTUR (Heidelberg) au sein de la firme PARNER SERVICE GESELLSCHAFT (Heidelberg).

TEXTILES

(554/41) Le groupe américain THIOKOL CHEMICAL CORP. de Bristol/Pa. (cf. n^o 395 p.21) a négocié aux Pays-Bas une association paritaire avec le groupe KON. TEXTIELFABRIEKEN NIJVERDAL-TEN CATE N.V. d'Almelo (cf. n^o 550 p.41) pour la production à Nijverdal, dans une usine qui réclamera un investissement de Fl. 10 millions, de fibres et tissus synthétiques de polyéthylène et polypropylène. Cette unité sera exploitée par la société THIOKOL-TEN CATE N.V., créée à cet effet.

THIOKOL est déjà présent en Europe avec une filiale industrielle au Royaume-Uni, THIOKOL CHEMICALS LTD (Coventry), et une affiliée commerciale en République Fédérale, THIOKOL GmbH ELASTISCHE WERKSTOFFE (Francfort et Mannheim).

** (554/41) L'entreprise allemande de tricotage ERICA RÖSSLER GmbH & C^o KG MODISCHE STRICKEREI (Osnabrück) a pris le contrôle en Suisse de quatre entreprises textiles qui réalisent ensemble un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 10 millions : il s'agit de HAURY & C^o AG de St-Gall (capital de FS. 550.000), GOLDNIT AG de Zurich (FS. 250.000), HERISA AG MODISCHE STRICKWAREN de Herisau/Appenzell (FS. 250.000) et VICTOR TANNER AG de St-Gall (FS. 250.000). Ces participations ont été aussitôt apportées à la société JANTINA FASHION AG de Glarus (capital de FS. 1 million). Celle-ci, fondée en octobre 1969, assurera la coordination de leurs activités en matière de fabrication, vente et financement, puis elle rassemblera leurs moyens industriels dans la nouvelle usine de la quatrième.

L'entreprise allemande, qu'anime M. Heinz Rössler, également président de JANTINA, réalise avec un millier d'employés (usines au siège, Lotte/Tecklenburg et Bramsche/Bersenbrück) un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 30 millions.

** (554/41) L'entreprise textile néerlandaise A. & N. MUTSAERTS' WOLLENSTOFFENFABRIEKEN N.V. (Tilburg), qui emploie 300 personnes, a installé en République Fédérale une filiale de vente, A. & N. MUTSAERTS EXPORT-IMPORT GmbH (Krefeld) au capital de DM. 20.000, que gèrent M. Johannes N.F. et Andreas J.M. Mutsaerts et M. Peter Hock.

** (554/41) Spécialiste de chaussettes, tricots et collants pour enfants (marque "Collégien"), l'entreprise française OLIVIER GUILLE & FILS SA (Briatexte/Tarn) s'est donnée une filiale en République Fédérale, OLIVIER GUILLE & FILS GmbH (Recklinghausen) au capital de DM. 100.000, dont le gérant est M. Josef Knocke.

Au capital de F. 1,08 million, la fondatrice, qui emploie 500 salariés dans ses usines au siège, Lavaur/Tarn et Montauban/Tarn & Garonne, réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 25 millions.

** (554/42) Animée par MM. Jim Leeuw, P. de Groot et A.W.M. Mensing et contrôlée par des intérêts privés américains - famille de Kadet (New York et Old Greenwich/Conn.) - la firme néerlandaise de crins et fibres animales, végétales ou synthétiques pour ameublement, capitonnage et isolation automobile, etc... ENKEV N.V. (Volendam) possède désormais une société soeur en Belgique, ENKEV BELGIUM SA (capital de FB. 250.000), dotée de sièges d'exploitation à Vilvorde et Tamines et dirigée par MM. J. Leeuw et A. Mensing.

** (554/42) Un accord de coopération a été conclu dans le secteur des vêtements de loisirs et de sport - sous l'égide du groupe de Frankfurt-Hoechst FARBWERKE HOECHST AG (cf. n° 553 p.39) et sur l'initiative de l'homme d'affaires Ernst Maltner - entre les entreprises allemande ADOLF AHLERS BEKLEIDUNGSWERKE GmbH (Herford-Elverdissen) et japonaise TEIJIN SHOJI KAISHA LTD (Osaka).

La première, qui utilise notamment la fibre polyester "Trevira" de HOECHST, appartient au groupe textile WESTFÄLISCHE TEXTILWERK ADOLF AHLERS KG (cf. n° 522 p.38), qui, propriété de la famille Ahlers, emploie quelque 5.000 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 200 millions.

** (554/42) La compagnie de portefeuille de Rome INSUD-NUOVE INIZIATIVE PER IL SUD SpA, membre du groupe public E.F.I.M. (cf. n° 551 p.21), a participé pour 50 % - en association pour le solde avec la firme de Seveso-Milano SCHWARZENBACH FRATELLI & C° SpA, membre du groupe suisse ROBERT SCHWARZENBACH & C° de Thalwil/Zurich (cf. n° 548 p.36) - à la création à Rieti de l'entreprise SCHWARZENBACH SUD ITALIA SpA (capital autorisé de Li. 400 millions), qui exploitera une usine en construction de tissage de fibres synthétiques et artificielles. D'une capacité de 4,2 millions de mètres/an, cette unité, qui réclamera un investissement de Li. 1,2 milliard, occupera une centaine de personnes dans sa phase initiale.

** (554/42) L'entreprise allemande de lingerie et corsetterie féminine WIRKWARENFABRIK GERHARD RÖSCH GmbH (Tübingen) s'est assurée un intérêt de moitié dans son homologue (marque "bella vita") BELLAVITA MIEDER- & WÄSCHEFABRIK G. KINDLER & C° de Gomaringen (250 employés), dont la direction sera dorénavant assurée par la firme BELLAVITA TEXTIL GmbH, nouvellement formée en tant que filiale de l'entreprise de Tübingen.

Celle-ci emploie, avec sa société-soeur RÖKONA TEXTILFABRIK GmbH (Tübingen), quelque 575 salariés et réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 30 millions.

** (554/42) Une concentration est en cours dans l'industrie cotonnière néerlandaise entre les firmes N.V. STOOMSPINNERIJ "TWENTHE" d'Almelo (cf. n° 535 p.19) et TEXTIELDRUKKERIJ SWINKELS N.V. de Gelshoop (avec filiale à Bree en Belgique - cf. n° 264 p.26), la seconde passant sous le contrôle absolu de la première qui en coordonnera les activités avec celles de sa propre filiale d'Enschede WISSELINK'S TEXTIELFABRIEKEN N.V. (cf. n° 503 p.37), tout en maintenant à sa direction M. B.J.M. Koolen.

TRANSPORTS

(554/42) Le groupe français de manutention, transport et commerce de combustibles RHIN & RHONE SA de Lyon et Strasbourg (cf. n° 548 p.33) a transformé sa succursale de Kehl/République Fédérale en filiale. Du nom de RHEIN & RHONE GmbH (capital de DM. 20.000), celle-ci a pour gérant M. Florent Weber et pour fondé de pouvoir M. André Habermusch.

** (554/43) L'entreprise de transports frigorifiques TRANSTHERMOS GmbH HAMBURG-BREMEN-MÜNCHEN de Brême (cf. n° 387 p.35) s'est dotée d'une filiale à Vienne, TRANSTHERMOS-KÜHLVERKEHR GmbH (capital de Sch. 100.000), que gère M. Peter Hilger (Brême).

Au capital de DM. 1 million, la fondatrice compte parmi ses actionnaires : pour 25 % la DEUTSCHE BUNDESBahn (cf. n° 546 p.41), pour 8,5 % l'entreprise d'entrepôts frigorifiques GESELLSCHAFT FÜR MARKT- & KÜHLHALLEN (M.U.K.) de Hambourg (cf. n° 546 p.41) et pour 5 % le groupe LINDE AG (Wiesbaden), également intéressé pour 14,2 % dans la précédente. Elle possède de nombreuses filiales ou affiliées en République Fédérale : à Brême NORD-WEST-TRANSPORT GmbH (100 %), SPEDITIONSGESELLSCHAFT FÜR KÜHLVERKEHR mbH (50 %), SPEDITIONS-GESELLSCHAFT FÜR KÜHLVERKEHR mbH & C° KG (40 %), AGRARFROST IMPORT- & EXPORTAGENTUR GmbH (50 %), et à Lorsch METRO-TRANSPORT KG (50 %).

** (554/43) Un accord conclu entre les compagnies de Rotterdam SEATRAN BENELUX N.V. (cf. n° 542 p.43) et de Bâle NESKA SCHIFFFAHRTS AG (groupe S.H.V.-STEENKOLEN-HANDELSVEREENIGING N.V. de Rotterdam - cf. n° 552 p.43) assure à la seconde l'agence générale en Suisse des transports hebdomadaires par conteneurs de la société américaine SEATRAN LINES INC. (Edgewater/N.J.) entre Rotterdam-Bremerhaven-Southampton et New York-Baltimore-Norfolk.

Dirigée par M. J.J. Vierrenhalm, SEATRAN BENELUX a été créée fin 1969 par la société de portefeuille SEATRAN EUROPA N.V. (Rotterdam), fondée à la même date par le groupe de transports maritimes RUYSS & C° N.V. (Rotterdam) à la suite d'un accord de représentation générale pour l'Europe conclu avec SEATRAN LINES.

** (554/43) L'entreprise de transports internationaux de Berlin HARRY W. HAMACHER SPEDITEUR, propriété de M. Harry W. Hamacher, a transformé en filiale sous le nom de HARRY W. HAMACHER TRANSPORT GmbH (capital de Sch. 100.000) sa succursale de Vienne/Autriche.

VERRE

(554/43) Une concentration en cours dans l'industrie française de la cristallerie entre les maisons CRISTALLERIE DE CHAMPAGNE-VERRERIES VEUVE G. MARQUOT & FILS SA (Bayel/Aube, usines au siège et à Fains-les-Sources/Meuse), CRISTALLERIES & VERRERIES DE VANNES-LE-CHATEL (Vannes-le-Chatel/M. & M.) et VERRERIES REUNIES DE VALLERYSTAHL & PORTIEUX SA (Paris, avec usine à Portieux et Vallerysthal/Vosges) donnera naissance à un groupe qui, sous le nom de CRISTALLERIES DE LORRAINE-CHAMPAGNE SA et la présidence de M. Ch. Marquot, emploiera 2.500 personnes, réalisera un chiffre d'affaires annuel de F. 70 millions et couvrira 40 % de la production nationale de la branche.

DIVERS

(554/43) L'entreprise allemande d'équipements de sport et gymnastique KASPAR BERG NÜRNBERG OHG (Nuremberg) a installé à Vienne une filiale de vente, KASPAR BERG NÜRNBERG & C° GmbH (capital de Sch. 100.000), que gère M. Max Hubelt, associé personnellement responsable de la fondatrice. Celle-ci réalise avec 150 salariés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 10 millions.

** (554/44) Née en 1966 à New York de la fusion des firmes américaines FLOWERISED PRESENTATIONS INC., CHRISTMAS INC. et CHRISTMAS CREATIONS CORP. au profit de la première, la société MR. CHRISTMAS INC. (fleurs artificielles, articles de décoration, etc...) a ouvert à Milan une succursale dotée d'un fonds de roulement de Li. 9 millions et dirigée par M. Ezra Sasson.

** (554/44) Le groupe américain de jouets MATTEL INC. d'Hawthorne/Cal. (cf. n° 532 p.45) a rationalisé ses intérêts en Italie en fusionnant sa filiale de Cologno Monzese MEBETOYS SpA - anc. MEBETOYS FRATELLI BESANA, acquise en 1969 (cf. n° 496 p.41) - avec sa filiale de Milan MATTEL SpA, firme absorbante (cf. n° 525 p.35).

En 1969, le groupe s'est assuré le contrôle dans le pays de la manufacture de poupées RATTI & VALLENZASCA Sas d'Arona/Verona (cf. n° 495 p.42) et en Belgique celui de la firme commerciale E.B.I.E.X. SA (Etterbeek), transformée fin 1969 en MATTEL BENELUX SA.

** (554/44) La représentation en République Fédérale de la maison de haute couture JEANNE LANVIN SA de Paris est désormais du ressort de la firme JEANNE LANVIN GmbH, formée à Stuttgart au capital de DM. 20.000 avec pour gérant M. Hugo P. Hammel.

La maison de Paris est directement contrôlée par l'OMNIUM DE FINANCEMENT D'INDUSTRIE & DE COMMERCE DE LUXE-OFICOL SA (Paris), elle-même filiale du groupe LANVIN SA (TRADE MARKS) de Paris (cf. n° 420 p.33).

** (554/44) La compagnie américaine WHITTAKER CORP. de Los Angeles/Cal. (cf. n° 547 p.23) s'est assurée le contrôle en Italie de l'entreprise de construction de runabouts et bateaux de plaisance à moteur CANTIERI RIVA (Sarnico/Bergamo). Animée par M. Carlo Riva, celle-ci a pour importateur et concessionnaire en France la firme RIVA (MONACO BOAT SERVICE) SA (Monaco).

WHITTAKER possède depuis 1967 une filiale COLUMBIA YACHT CORP., spécialisée dans la fabrication de bateaux à voile en coque de fibre de verre.

** (554/44) Directeur de la manufacture française de fixations pour skis SALOMON FRANCOIS & FILS SA (cf. n° 543 p.23) d'Annecy/Hte Savoie, M. Georges Salomon est gérant de l'entreprise d'articles de sport CIDAS SPORTARTIKEL GmbH, nouvellement formée à Munich au capital de DM. 100.000.

La nouvelle affaire a deux sociétés-sœurs, l'une en Suisse, CIDAS SA (Kriens/Lucerne) au capital de FS. 200.000, l'autre en Autriche, SUS SKI & SPORTARTIKEL GmbH (Vienne) au capital de Sch. 200.000.

** (554/44) Filiale à Amsterdam du groupe américain d'enseignement accéléré et par correspondance FAMOUS ARTIST SCHOOLS INC. (cf. n° 513 p.37), la firme FAMOUS SCHOOL INTERNATIONAL N.V. (cf. n° 416 p.36) a ouvert à Londres une succursale dont M. Sydney Evans est le fondé de pouvoir.

** (554/44) Animée par M. Natale Pancaldi, la manufacture italienne de chaussures et maroquinerie de luxe CALZATURIFICIO PANCALDI Sas (Molinella/Bologne) s'est donnée une filiale commerciale à Paris, PANCALDI EUROPE Sarl (capital de F. 20.000), gérée par M. Georges Souques.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Abeille (L')	P. 16	Cockerill-Ougrée-Providence	P. 34
Abex	33	Coenen-Wingard Safety	16
Acmer	33	Compuconomy	27
Agrexco	32	Computer Intercontinental	26
Ahlers Bekleidungswerke	42	Continental Oil	37
Albada Jelgersma (Th.)	21	Cristallerie de Lorraine Champagne	43
Albin Nederland	23	Dancer-Fitzgerald Sample	40
Allgäuer Alpenmilch	31	Deutsche Pres-Tock	35
American Standard	23	Deutsche Unionbank	30
Anllerie	33	Diaspa	38
Arbed	34	Dietrich (De)	24
Arm Italia	23	Dorland	40
Ateliers de Forest	35	Dreyfus Management International	29
Ausonia	16	Du Pont de Nemours	20
		Dunlop	19
Ballast Nedam Groep	18	Edizioni Intereuropa	25
Banca Antoniana	30	Emarbi	39
Banco Popular Espanol	31	Enkev	42
Bankers Trust	30	Estee Lauder	37
Banque Européenne d'Outre-Mer	30	Europe-Loisir-Service	25
Banque Lambert	28-29	Famous Artist Schools	44
Barlogis & Jaggi	40	Fasson	39
Bato-Jansen	17	Ferrania	19
Bauknecht (G.)	22	Filmeb	39
Bayerische Vereinsbank	31	Financia	28
Bellavita Mieder & Wäschefabrik G. Kindler	42	First National City Bank	
Berg Electronics	27	Frendo-Abex	33
Bertelsmann Verlag (C.)	25	Froilabo-Sogev	28
Billiton	39	Gagmi	21
Böhringer & Sohn (C.H.)	38	Geigy	19
Breda Hupp	23	General Time Share	26
Bruder KG Werbeagentur (Hermann)	40	Générale de Belgique	17-18-34-35
Bührmann-Tetterode	36	Générale du Vide-Sogev	28
Cabinet de Modélisation par Calculateur	26	Gestetner	23
Caelus Memories	27	Givaudan	36
Calpam	37	Grinten (Van der)	35
Calzaturificio Pancaldi	44	Guille & Fils (Olivier)	41
Cantieri Riva	44	Gutos Metallschliessen	34
CAP-Les Cies d'Assurances Abeille & Paix	16	Hamacher Speditur	43
Cegos-Informatique	27	Havas	22
Centrale Finanziaria Generale (La)	21	Henkel	20-21
Centre d'Informatique Générale	26	Hohner (Matth.)	28
Centrumbank	30	IB Interbier	32
C.G.E.-Cie Générale d'Electricité	18-22	Ideal Building	17
Charfa (La)	36	I.M.I.-Istituto Mobiliare Italiano	30
Chevron Oil	37-38	Industrie Vernici Italiane	19
Christmas	44	Industrie A. Zanussi	21
Ciments Lafarge	17		
Clinique Laboratories	37		

Industrielle & Financière		Roteck	P. 25
Babcock Fives	P. 25	Rothe Erde	34
Inter G	26	Sacet-Sime	21
Intervet	38	Sadacem	35
Ippa	30	Salomon François & Fils	44
Jutheau & Marsh & Mc Lennan	16	Samuelson France	31
Kabel- & Metallwerke	34	Sanilabel	35
Kaspar Berg Nurnberg	43	Schwarzenbach Sud	42
Klöckner-Humboldt-Deutz	24	Seatrain	43
Kon. Textielfabrieken Nijverdal-Ten Cate	41	Self Copy International	35
Krupp (Fried.)	33	"Self Lock"	34
Landis & Gyr	21	Sengeisen & Sohn	37
Lanvin (Jeanne)	44	S.H.V.-Steenkolen Handelsvereniging	38-43
Loger	17	Sidmar	34
Manuli Autoadesivi	39	Siemens	22
Mattel	44	Sifra	30
Mentor International	27	Slesina	40
Montecatini-Edison	27	SNCT-Nouvelle de Constructions & de Travaux	17
Moretti	32	SNR Bearings (U.K.)	23
Morris (Herbert)	25	Sodegeprima	29
Mutsaerts (A. & N.)	41	Soficas	33
National Periodical Publications	25	Sonnenschein-France	22
N.C.Z.	32	Standard Oil C ^o of California	37-38
Nederhorst	18	Stoomspinnerij Twenthe	42
Nefa	36	Straub & Kienast	23
Negit	29	Sud Est Travaux Construction	17
Neostyle	39	Syndicat General Immobilier	18
Nibbi Bruno & Figli	24	Systems & Services	26
Norgren Shipston International	23	Technibel	24
O.G.E.M.	34	Tecnomed	38
Omnium Européen de Gestion	30	Tensia	19
Omnium de Participations Financières & Industrielles	20	Thiokol-ten Cate	41
Pakhoed Holding	18	Thompson (J. Walter)	39
Paluel Marmont	29	Transthermos	43
Pascual-France	31	Troost KG Werbeagentur	40
Pfister Waagen	24	Tudela-La farge	17
Pierrel	38	Unicomp	28
Pirelli	19	Usines & Fonderies Arthur Martin	22
Presse-Union	25	Vastgoed Ontwikkelings Mij. Nederland	18
Presses de la Cité	25	Volker (Adriaan)	17
Produktionsges. Nahrungsmittel	32	Vötsch	24
Reichhold-Beckacite	20	Warner Electric Brake & Clutch	22
Ressorts Industrie G.I.E.	33	Wascator	21
Rheinisch-Westfälische Kapitalanlage	24	Welding Multibloc Italiana	24
Rhin & Rhône	42	Werbung International Paul Ruetz & C ^o	41
Rikadenki	27	Weyerhaeuser	35
Rochette Cenpa (La)	36	Wieland-Werke	34
Rolls Royce	26	Wolf (Joseph)	31
Rössler (Erica)	41	Woma	24